

**Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)**

227, Avenue du Professeur Jean-Louis Viala

CS 84308

34 193 Montpellier Cedex 5

Téléphone : 04 67 54 84 10

Télécopie : 04 67 54 84 14

ABES - Reçu le

20 SEP. 2022

Chrono n° 1381

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES  
MISE A DISPOSITION DES REVUES OpenEdition ET SERVICES ASSOCIES**

**MARCHE N°2021-11**

**ACCORD-CADRE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

**Articles L2122-1, R2122-3, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande  
publique**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

# Sommaire

Article 1 - Désignation, adresse et téléphone du service qui passe l'accord-cadre	3
Article 2 - Titulaire de l'accord-cadre .....	3
Article 3 - Articles en vertu duquel l'accord-cadre est conclu.....	3
Article 4 - Nature de l'accord-cadre .....	4
Article 5 - Objets de l'accord-cadre .....	4
Article 6 - Personne habilitée à passer et à signer l'accord-cadre.....	4
Article 7 - Documents contractuels.....	4
Article 8 - Durée du contrat.....	5
Article 9 - Conditions d'exécution des prestations.....	5
9.1    Conditions d'émission des bons de commandes.....	5
9.2    Accès aux revues .....	6
9.3    Conditions d'ajout d'un établissement à la liste des établissements membres du groupement de commandes .....	6
9.4    Statistiques d'usage .....	6
9.5    Fourniture de Données et Métadonnées pour la plateforme Istex.....	6
La définition des termes Données et Métadonnées figurent dans les annexes 7 et 8....	6
9.6    Fourniture de Métadonnées à l'ABES .....	7
9.7    Soutien et mise en place d'Orcid et d'IdRef.....	8
9.8    Intégration au bouquet Freemium de revues renonçant à leur barrière mobile ..	8
9.9    Engagements d'OpenEdition .....	9
9.10    Réunion annuelle de bilan.....	9
Article 10 - Interlocuteurs .....	10
Article 11 - Continuité de service .....	10
Article 12 - Vérification des prestations.....	10
12.1    Accès aux revues diffusées sur la plateforme OpenEdition Journals.....	10
12.2    Vérification quantitative et qualitative des données livrées pour versement sur la plate-forme Istex.....	11
12.3    Vérification des autres prestations .....	11
Article 13 - Prix .....	11
Article 14 - Modalités de règlement.....	11
Article 15 - Garantie de fonctionnement – Pénalités .....	12
Article 16 - Litiges.....	12
Article 17 - Résiliation .....	13
Article 18 - Dérogations au CCAG – FCS .....	13
Annexe 1 : Liste des établissements membres du groupement de commandes .....	14
Annexe 2 : Liste des revues accessibles via la plateforme OpenEdition Journals.....	16
Annexe 4 : Listes des revues versées sur la plateforme Istex pour fouille de texte ..	33
Annexe 5 : Liste des revues versées sur la plateforme Istex à des fins de consultation et de fouille de texte .....	33
Annexe 6 : Contrat de licence type entre les abonnés et OpenEdition .....	34
Annexe 7 : Licence d'utilisation des données versées sur la plateforme Istex à des fins de fouille de texte .....	49
Annexe 8 : Licence d'utilisation des données versées sur la plateforme Istex à des fins de fouille de texte et de consultation .....	58

## **Article 1 - Désignation, adresse et téléphone du service qui passe l'accord-cadre**

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)

227, Avenue du Professeur Jean-Louis Viala  
CS 84308  
34 193 Montpellier Cedex 5  
Téléphone 04 67 54 84 10  
Télécopie 04 67 54 84 14

L'ABES est un établissement public administratif national dont une des missions est d'apporter son concours, en tant que de besoin, aux établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de l'information bibliographique. Dans le cadre de cette mission et en liaison avec la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion professionnelle et le consortium Couperin, l'ABES met en place des groupements de commandes d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le but d'obtenir de meilleurs tarifs dans la fourniture à ces établissements de banques de données bibliographiques. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, l'ABES, coordonne ces groupements de commandes en qualité de pouvoir adjudicateur, elle est le seul interlocuteur du titulaire du contrat et paye le montant total des abonnements fournis.

Conformément à cette mission un groupement de commandes composé des Etablissements publics (ou groupes d'établissements) cités à l'annexe 1 du présent CCP s'est constitué afin de permettre à chacun de ses membres de bénéficier des prestations objets du contrat.

## **Article 2 - Titulaire de l'accord-cadre**

Le titulaire du contrat est AIX MARSEILLE UNIVERSITE, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, 58, boulevard Charles Livon, 13 284 Marseille cedex 07, représentée par son Président, Monsieur ERIC BERTON, agissant au nom et pour le compte d'OpenEdition Center, Unité d'appui à la Recherche n°2504 dirigé par Madame MARIE PELLEN.

OpenEdition Center est la structure qui développe le portail OpenEdition, un ensemble de plateformes de ressources électroniques en sciences humaines et sociales.

PROTISVALOR MEDITERRANEE, SAS au capital de 348 000 € dont le siège social se situe 58, boulevard Charles Livon, 13 284 Marseille cedex 07, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B 441 801 651, représentée par son Directeur Monsieur Bruno MARRONI est la filiale de la valorisation de la recherche D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE.

En vertu de la convention conclue le 21/09/2018 entre l'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE et PROTISVALOR MEDITERRANEE, cette dernière assurera la gestion administrative et financière du présent contrat.

## **Article 3 - Articles en vertu duquel l'accord-cadre est conclu**

La procédure de passation utilisée est : Accord-cadre sans publicité ni mise en concurrence de fournitures en raison de l'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle. Elle est soumise aux dispositions des articles L2122-1 et R2122-3 du code de la commande publique.

## **Article 4 - Nature de l'accord-cadre**

Le contrat est un accord-cadre à bon de commandes avec minimum et maximum en vertu des articles R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

Le minimum est fixé à : 2 217 710,40€

Le maximum est de : 2 442 710,40€

Décomposé de la manière suivante :

- Abonnement : 1 592 710,40 €
- Plan de soutien : 625 000€
- Intégration au bouquet Freemium de revues renonçant à leur barrière mobile :  
Minimum : 0€  
Maximum : 225 000 €. Ce montant maximum est prévu pour toute la durée du marché et ne fait pas l'objet de décomposition annuelle.

## **Article 5 - Objets de l'accord-cadre**

Le présent contrat a pour objets :

- l'accès aux revues pour les établissements abonnés listés en annexe 1;
- la fourniture de statistiques d'usage pour les établissements abonnés;
- la fourniture de données et métadonnées pour la plateforme Istex ;
- la fourniture de métadonnées à l'ABES ;
- L'alignement des auteurs publiant avec les référentiels ORCID et IdRef ;
- Intégration au bouquet Freemium de revues renonçant à leur barrière mobile.

## **Article 6 - Personne habilitée à passer et à signer l'accord-cadre**

Monsieur David AYMONIN, Directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), nommé par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur en date du 25 août 2016 coordinateur et mandataire du groupement de commandes.

L'agent comptable est l'agent comptable de l'ABES, domicilié à l'ABES.

## **Article 7 - Documents contractuels**

L'accord-cadre est constitué par les éléments contractuels ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement et ses annexes
  - Annexe 1 : Prix par établissement ;
  - Annexe 2 : Grilles tarifaires.
- le présent cahier des clauses particulières et ses annexes :
  - Annexe 1 : Liste des établissements participant au groupement de commandes ;
  - Annexe 2 : Liste des revues accessibles sur la plateforme OpenEdition ;
  - Annexe 3 : Liste des revues du programme freemium ;
  - Annexe 4 : Liste des revues versées sur la plateforme ISTEK pour fouille de texte ;
  - Annexe 5 : Liste des revues versées sur la plateforme Istex à des fins de consultation et de fouille de texte ;
  - Annexe 6 : Contrat de Licence type établissements membres du groupement de commandes/OpenEditon ;

- Annexe 7 : Licence d'utilisation des données versées sur la plateforme Istex à des fins de fouille de texte ;
  - Annexe 8 : Licence d'utilisation des données versées sur la plateforme Istex à des fins de consultation et de fouille de texte.
- 
- Les bons de commandes au fur et à mesure de leur émission
  - le(s) avenant(s) au fur et à mesure de leur émission
  - le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341>

L'exemplaire des documents contractuels gardé dans les archives de l'ABES fait seul foi. Les conditions générales de vente qui seraient contraires aux dispositions du présent contrat et à la réglementation des marchés publics ne sont pas applicables. L'ABES déclare qu'elle a informé OpenEdition Center de telles conditions.

## **Article 8 - Durée du contrat**

Le présent contrat couvre la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Il est conclu pour une première période ferme allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit quatre fois par reconduction tacite pour une période d'un an à chaque reconduction. Dans le cas où le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, le titulaire est averti 1 mois avant la date d'échéance de la période en cours d'exécution.

La fin de l'accord-cadre entraîne la fin, à la même date, de chacun des contrats de licence conclus entre le titulaire et chacun des établissements membre du groupement de commandes.

## **Article 9 - Conditions d'exécution des prestations**

### **9.1 Conditions d'émission des bons de commandes**

Le présent contrat s'exécute à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le titulaire a ouvert les accès aux membres du groupement de commandes.

Pour la première année du contrat la notification de l'accord-cadre vaut bon de commandes pour la prestation d'abonnement et de plan de soutien. Pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026, la notification du courrier de reconduction vaut bon de commandes pour la prestation d'abonnement et de plan de soutien.

Pour les années 2023, 2024, 2025, 2026 au mois de janvier l'ABES, en tant que pouvoir adjudicateur, notifie un bon de commande pour augmenter le nombre de revues abandonnant leur barrière mobile pour intégrer le bouquet Freemium.

OpenEdition tient l'ABES informée du déroulement de l'accord-cadre et des problèmes pouvant survenir par tous moyens jugés nécessaires. OpenEdition doit préciser au fur et à mesure, par écrit, avec un préavis de 3 mois (sauf cas exceptionnel dûment accepté par l'ABES), toutes les modifications liées à la fourniture de ses services.

## **9.2 Accès aux revues**

Le Titulaire s'engage à mettre à disposition des revues électroniques disponibles sur la plateforme OpenEdition Journals à chacun des membres du groupement dans un délai de 2 semaines à compter de la notification. La liste des revues disponibles est en annexe 2 du présent CCP. Les usagers des établissements membres peuvent télécharger sans quota ni DRM les articles disponibles sur la plateforme aux formats pdf et Epub.

## **9.3 Conditions d'ajout d'un établissement à la liste des établissements membres du groupement de commandes**

Des établissements membres de Couperin.org peuvent être ajoutés au groupement de commandes chaque année et bénéficier de l'accord-cadre. L'ABES informe le Titulaire de ces nouvelles entrées avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année n-1 pour une entrée au 1<sup>er</sup> janvier en année n.

Pendant la durée du contrat, si des regroupements, fusions ou des scissions d'établissements sont opérés – y compris dans le cas des établissements publics expérimentaux (EPE), OpenEdition révisera les tarifs pour les indexer sur le nombre d'étudiants en SHS inscrits dans les établissements concernés.

Une licence d'utilisation est passée entre OpenEdition et chacun des établissements participant au groupement de commandes. La licence type est annexée au présent CCP (annexe 6).

## **9.4 Statistiques d'usage**

Les rapports des statistiques d'usage pour les abonnés seront disponibles tout au long de l'année à l'échelle consortiale comme institutionnelle. Ces rapports, normalisés selon Counter v5, seront composés obligatoirement de : PR\_P1, TR\_J1, TR\_J3, TR\_J4, IR\_A1. OpenEdition autorise le moissonnage par le consortium Couperin des données statistiques d'usage selon le protocole SUSHI pour les établissements membres du groupement de commandes. Ces données sont intégrées au portail statistique du consortium (portail ezCOUNTER).

OpenEdition s'engage à maintenir sa certification COUNTER pendant toute la durée de l'accord-cadre.

OpenEdition s'engage à poursuivre sa collaboration avec les équipes du programme EzPaarse et le MESRI dans le cadre du projet ReadMetrics, avec une livraison régulière des données d'usage des contenus en accès ouvert. Ce point doit être discuté avec EzPaarse.

## **9.5 Fourniture de Données et Métadonnées pour la plateforme Istex**

La définition des termes Données et Métadonnées figurent dans les annexes 7 et 8.

OpenEdition s'engage à livrer à l'ABES l'ensemble des Données et Métadonnées correspondant aux contenus publiés durant l'année N-1 dans les revues du bouquet freemium et des revues passées en accès ouvert dans le cadre du plan de soutien, de manière annuelle pendant la durée de l'accord, pour chargement sur la plateforme ISTEX à des fins d'archivage et de fouille de contenus ( Annexes 4 et 7).

La consultation des articles des revues pour un usage documentaire de simple lecture sera réalisée sur les plateformes d'OpenEdition sauf pour les revues renonçant à leur barrière mobile qui bénéficient du soutien pour un basculement en accès ouvert et pour lesquelles la consultation pourra se faire également depuis la plateforme Istex. (Annexes 5 et 8).

Les livraisons auront lieu dans les quatre premiers mois de 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 pour les archives de l'année antérieure.

Les données et métadonnées sont livrées sur un support physique. Elles sont accompagnées des pièces suivantes :

- le bordereau annexé au présent CCP, dûment complété ;
- la Documentation afférente aux Données et Métadonnées, DTD comprises ;
- un fichier contenant les code de contrôle (ex : MD5) de chaque fichier de la livraison devra être fourni pour permettre de vérifier l'intégrité physique des données livrées.

Les Métadonnées doivent être livrées en XML et une DTD ou un schéma de données y sont associés. Les Métadonnées doivent inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles.

Le format des métadonnées doit être structuré, et le niveau de granularité doit être au minimum le niveau article pour les revues. La documentation du format est livrée en même temps que les métadonnées.

Le Titulaire reconnaît que les données et métadonnées livrées sont dans un format manipulable permettant l'exercice des Droits concédés décrits à l'annexe 6 du présent CCP. Les caractères doivent utiliser le codage UTF8.

Le Titulaire reconnaît qu'aucune mesure technique de protection (DRM) empêchant ou restreignant l'utilisation des Données n'est mise en œuvre.

Les Données (texte intégral) doivent être livrées dans les formats utilisés par l'éditeur pour sa propre plate-forme. Elles sont fournies en XML et une DTD ou un schéma de données y sont associés. Les Données doivent également être fournies en PDF, mode texte uniquement.

Une DTD décrivant les Métadonnées et lien entre Métadonnées et le full text est impérativement fournie.

Concernant les Données, le découpage des unités documentaires fournies doit être effectué au niveau de granularité le plus fin (articles / comptes rendus, pour les revues). Pour chaque unité documentaire, les Métadonnées de l'objet doivent pouvoir être reliées automatiquement au texte intégral, grâce au nommage des fichiers.

## 9.6 Fourniture de Métadonnées à l'ABES

### a. Fourniture de fichiers KBarts (niveau titre de revue)

Le Titulaire s'engage à s'assurer qu'une adresse URL pérenne soit attribuée pour chaque Titre des revues objets de l'accord-cadre.

Le Titulaire s'engage à rendre disponibles les Métadonnées correspondant aux Titres des revues disponibles sur la plateforme OpenEdition Journals à l'ensemble des abonnés et à l'ABES, afin qu'ils puissent les intégrer dans leur catalogue local. Les Métadonnées pourront être intégrées la base de connaissance nationale BACON et seront placées sous le régime de la licence CC0. Le Titulaire s'engage à fournir par la suite toutes les éventuelles mises à jour des métadonnées sur une base annuelle.

Le Titulaire rend disponible les Métadonnées correspondant aux ressources objets du contrat dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent accord-cadre.

Le format des Métadonnées livrées est le format KBART, correspondant à la norme NISO RP-9-2014, et devront inclure les informations sur les embargos de chaque revue à partir de 2024. Les Métadonnées correspondant aux titres de revues devront être aussi structurées que possible et respecteront la recommandation PIE-J pour l'identification des changements de titres de revues : <http://www.niso.org/standards-committees/pie-j>

### b. Fourniture de fichiers XML (niveau titre d'article)

Les Métadonnées des publications sont disponibles à partir du dépôt OAI-PMH d'OpenEdition. (cf <https://www.openedition.org/8883>). Selon les besoins exprimés par l'ABES pour l'intégration des métadonnées au triplestore scienceplus.abes.fr lors des réunions annuelles de bilan, la structuration des données et les informations bibliographiques présentes pourront évoluer. OpenEdition prendra en compte ces

évolutions lorsque les Données seront disponibles et que les informations auront été fournies par les éditeurs.

### 9.7 Soutien et mise en place d'Orcid et d'IdRef

OpenEdition s'engage à :

- mettre en place des champs Orcid et IdRef dans les notices descriptives des articles présents sur la plateforme OpenEdition Journals qui seraient saisis par les éditeurs au niveau de chaque unité documentaire et affichés sur le document. Calendrier : en 2023/24, après la mise en place de la version améliorée de Lodel 2.0 (migration de Lodel vers Symfony).
- développer l'utilisation des identifiants Orcid pour les auteurs des articles des revues publiant sur OpenEdition Journals en le promouvant lors des formations ciblées, et en explicitant les enjeux des notices d'autorité.

### 9.8 Intégration au bouquet Freemium de revues renonçant à leur barrière mobile

Le Titulaire s'engage à proposer chaque année lors de la réunion de bilan annuelle une série de revues présentes sur la plateforme OpenEdition souhaitant renoncer à leur barrière mobile en intégrant le modèle *freemium*. Après validation du comité, l'abandon de la barrière mobile pour ces revues et l'intégration au modèle freemium prend effet en janvier de l'année suivante après notification du bon de commandes.

Le montant alloué à chacune de ces revues est versé par l'Abes à Protisvalor pour le compte du Titulaire, chaque année à partir de l'année de prise d'effet et jusqu'à la fin du contrat, reconductions comprises.

Le coût d'abandon de la barrière mobile est déterminé en fonction des statistiques de consultation, et selon les modalités suivantes :

- Trois catégories de montants sont fixées : 1500, 2250, ou 3000 euros HT par an
- La catégorie de chaque revue est estimée par OpenEdition en fonction de la fréquentation qualifiée de la revue, obtenue à partir des statistiques d'usages Counter de l'année précédente dans les établissements abonnés et tenant compte de la taille en nombre de caractères des documents consultés.
- La revue peut changer de catégorie au cours du contrat en fonction de l'évolution de la fréquentation et de son analyse. Ces changements de catégorie sont soumis à validation du comité en même temps que la liste de nouvelles revues lors de la réunion annuelle de bilan. Ces changements de catégorie ne peuvent amener à dépasser le montant maximum fixé pour le contrat.

#### Fonctionnement du dispositif :

- Le nombre de revues touchées par le dispositif est fonction de la catégorie des revues prioritairement retenues, dans le cadre d'un comité mixte OpenEdition/Couperin/MESRI/ABES et sur proposition d'OpenEdition ;
- À la fin de chaque année, OpenEdition fait une simulation annuelle du revenu que chaque revue aurait touché au titre des revenus *freemium* et envisage l'ajustement du dispositif ;
- Des revues peuvent chaque année entrer dans le dispositif de diffusion ouverte immédiate dans la limite des crédits disponibles.

### Choix des revues candidates et critères d'éligibilité

Les revues candidates devront :

- Mettre en place des licences CC de la version 4.0 : pour chaque nouvelle publication, les revues devront choisir une licence CC-BY ;
- Proposer à leurs auteurs la création ou l'utilisation d'un identifiant Orcid au moment de la publication ;
- Se conformer aux critères du DOAJ afin d'y être référencé au plus tard 12 mois après la première année de sélection ;
- Ne pas avoir de retard de publication ;
- Participer à l'intégration de badges de la science ouverte aux niveaux des articles publiés afin de permettre de qualifier les modalités d'évaluation des publications en accès ouvert, de valoriser leur enrichissement par les données et les codes associés, et d'afficher leurs licences d'utilisation.

Les revues de l'accord tripartite entre Cairn et OpenEdition devront faire l'objet d'une négociation particulière.

### 9.9 Engagements d'OpenEdition

- Mise en place de la diffusion ouverte de l'ensemble des métadonnées des écrits scientifiques, y compris résumés : en priorité via CrossRef et vers d'autres acteurs<sup>1</sup>,
- Utilisation des identifiants de référence en fonction du contexte de publication, par exemple, Orcid, DOI, ROR
- Opérations de TDM : OpenEdition facilite la fourniture des sources au meilleur format pour des pratiques de TDM à des fins de recherche
- Non-cession des droits du Plan S et de l'ANR : OpenEdition recommande aux revues la mise en œuvre de la non-cession des droits,
- OpenEdition étudiera la possibilité d'intégrer des badges de la science ouverte aux niveaux des articles publiés afin de permettre de qualifier les modalités d'évaluation des publications en accès ouvert, de valoriser leur enrichissement par les données et les codes associés.

### 9.10 Réunion annuelle de bilan

Pendant la durée de l'accord-cadre, une réunion annuelle organisée à l'initiative du MESRI, réunissant le consortium Couperin, l'ABES, le MESRI et OpenEdition se tiendra entre septembre et octobre afin d'analyser les différents paramètres du contrat les usages, les difficultés éventuelles rencontrées par les établissements membres.

Cette réunion de bilan tient lieu de vérification des prestations pour les prestations listées aux articles 10.6 à 10.9 du présent CCP.

OpenEdition s'engage à communiquer aux revues la part des revenus liée au plan de soutien lors de l'envoi des relevés annuels.

Le choix de nouvelles revues abandonnant leur barrière mobile pour entrer dans le bouquet freemium, la catégorie de montant alloué à chacune et les éventuels changements de catégories sont validés lors de cette réunion annuelle sur proposition d'OpenEdition.

---

<sup>1</sup> Par exemple Initiative for Open Citation, OpenAlex, Isidore, scienceplus, ...

## **Article 10 - Interlocuteurs**

L'interlocuteur financier du titulaire à l'ABES est Mme Isabelle Lourdou ou toute autre personne désignée par la personne responsable du contrat.

L'interlocuteur administratif et technique du titulaire à l'ABES est Mme Delphine Rémy ou toute autre personne désignée par la personne responsable du contrat.

L'interlocuteur technique pour OpenEdition est Mr Jean-François Rivière.

L'interlocuteur administratif pour OpenEdition est Mme Julie Therizols.

## **Article 11 - Continuité de service**

Le titulaire assure l'accès en ligne ininterrompu et la mise à disposition continue des éléments sous licence. Si le titulaire n'est pas en mesure de proposer l'accès au service pendant plus de vingt-quatre (24) heures consécutives, alors le titulaire devra prolonger la période de validité du présent contrat de la même durée sans frais supplémentaires pour l'ABES et les membres du Groupement de Commandes, sous réserve que cette suspension des accès ne dépasse pas une durée de 72 heures sur une période de trente jours calendaires consécutifs. Au delà, le cocontractant a le droit, sur demande écrite, de choisir d'être remboursé ou crédité au prorata de sa redevance annuelle d'accès pour chaque période de trente jours affectée, ou de résilier son contrat en le notifiant par écrit au titulaire.

Le titulaire se réserve le droit de retirer des éléments sous licence tout élément ou partie d'élément dont il ne détient plus le droit de publication ou pour lequel il a des motifs raisonnables de croire qu'il porte atteinte au droit d'auteur ou est illicite d'une autre manière. En cas de retrait de plus de 10% des éléments sous licence, le titulaire s'engage à reverser une partie proratisée des droits versés, prenant en compte la quantité d'éléments retirés et la durée de validité de la souscription. Il fournira à l'ABES et aux membres du groupement de commandes une liste détaillée des contenus retirés au minimum quinze (15) jours avant leur retrait effectif, sauf urgence justifiée par une allégation ou un risque de contrefaçon, pour laquelle le titulaire devra fournir à l'ABES les éléments attestant de ladite urgence.

## **Article 12 - Vérification des prestations**

Les articles 22 à 24 du CCAG-FCS concernant les opérations de vérification s'appliquent en ce qui concerne le contenu des vérifications.

### **12.1 Accès aux revues diffusées sur la plateforme OpenEdition Journals**

La vérification tant quantitative que qualitative sera faite en deux temps. Dans un premier temps l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur effectuera ces vérifications pour l'ensemble des contenus. Afin que ces vérifications puissent être effectuées un accès distant devra être ouvert gratuitement à l'ABES par le titulaire du contrat dès notification du contrat.

Puis dans un second temps chaque établissement membre du groupement effectuera les vérifications concernant son propre abonnement.

Ces vérifications seront faites dans un délai de 3 mois.

## **12.2 Vérification quantitative et qualitative des données livrées pour versement sur la plate-forme Istex.**

Les opérations de vérifications qualitative et quantitative interviendront dans un délai de trois mois à compter de la livraison. Le pouvoir adjudicateur prononce la réception des prestations si elles répondent aux stipulations du contrat. En cas de rejet des prestations, le titulaire du contrat devra livrer les nouvelles prestations dans un délai d'un mois. A compter de la livraison de ces nouvelles prestations, un nouveau délai de vérification de quatre mois commence à courir. Conformément au CCAG-FCS, la réception prend effet à la date de notification au titulaire de la décision de réception.

## **12.3 Vérification des autres prestations**

La vérification des prestations décrites aux articles 10.6 à 10.9 est réalisée lors de la réunion annuelle de bilan prévue à l'article 10.10 du présent CCP.

## **Article 13 - Prix**

L'accord-cadre est traité à prix unitaires. Les prix de l'abonnement et les montants alloués au titre du plan de soutien sont fermes durant toute la durée du contrat, de 2022 à 2026 inclus et comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

La catégorie de montant alloué aux revues renonçant à leur barrière mobile et entrant dans le bouquet freemium peut varier d'une année sur l'autre en fonction des statistiques de consultation. La TVA est appliquée aux taux en vigueur à la date de réception de la facture.

## **Article 14 - Modalités de règlement**

Le Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 légifère sur la dématérialisation des factures transmises notamment aux organismes publics français. Il rend obligatoire, pour tout contrat en cours d'exécution et pour toute entreprise à compter du 01/01/2020, le dépôt des factures sur le portail national Chorus Pro, plateforme gratuite.

Le titulaire du présent contrat devra pour cela utiliser exclusivement le SIRET de l'ABES : 180 044 224 00020 et le code service : FACTURES\_GC

Pour tout renseignement : [https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e3s1&lang=fr\\_FR](https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e3s1&lang=fr_FR)

En accord avec la convention-cadre du 21.09.2018 conclue entre Aix-Marseille Université et sa filiale Protisvalor, les factures afférentes au contrat-cadre pourront être émises par Protisvalor à destination de l'ABES.

En 2022, la facture correspondant à la participation des membres du Groupement de commandes à l'exception de l'ABES, pour la partie abonnement du contrat, est adressée à l'ABES le 1<sup>er</sup> septembre.

Pour les années 2023 à 2026, les factures correspondant à la participation des membres du Groupement de commandes à l'exception de l'ABES pour la partie abonnement du contrat sont adressées à l'ABES le 2 mai de chaque année.

Pendant toute la durée de l'accord-cadre, les factures correspondant à la contribution de l'ABES pour les parties plan de soutien et intégration de revues renonçant à leur barrière mobile et intégrant le bouquet freemium sont adressées à l'ABES par Protisvalor à l'issue de la réunion de bilan après notification de l'admission des prestations.

Les paiements sont effectués selon les règles de la comptabilité publique (virement avec mandatement à 30 jours maximum). Outre les mentions légales, les factures doivent comporter les indications suivantes :

- la référence de l'accord-cadre(mention explicite de son numéro) ;
- la référence au bon de commandes
- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- les références IBAN/BIC du compte bancaire ou postal ;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- la désignation de l'organisme débiteur
- la décomposition des prix forfaitaires, lorsque l'indication de ces précisions est prévue par les documents particuliers du contrat ou que, eu égard aux prescriptions du contrat, les prestations ont été effectuées de manière incomplète ou non conforme ;
- les numéros de TVA Intracom de l'ABES (FR18 180 044 224) et du Titulaire ;
- le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du contrat, hors TVA
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- le cas échéant, applications des réfactions fixées conformément aux dispositions du CCAG-FCS ;
- tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du contrat et directement liés au contrat ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du contrat.

Le taux des intérêts moratoires : En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

## **Article 15 - Garantie de fonctionnement – Pénalités**

Les pénalités sont celles prévues à l'article 14 du CCAG-FCS.

## **Article 16 - Litiges**

Le présent accord-cadre est régi par et soumis aux lois françaises à l'exception des règles de conflit de lois.

La compétence de premier ressort pour tout litige né de cet accord-cadre relève du comité consultatif de règlement amiable des litiges.

Dans l'hypothèse où un règlement amiable ne saurait en résulter, les litiges seront soumis au Tribunal administratif de Montpellier :

Tribunal administratif de Montpellier  
6, rue Pitot  
34063 Montpellier cedex

Tél : 04.67.54.81.00  
Télécopie : 04.67.54.74.10  
Courriel : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr)

### **Article 17 - Résiliation**

L'accord-cadre pourra être résilié selon les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS qui s'appliquent intégralement.

### **Article 18 - Dérogations au CCAG - FCS**

Le présent contrat déroge au CCAG - FCS pour les articles suivants :

Objet de la clause	CCP	CCAG-FCS
Début du délai d'exécution	Article 8	Article 13.1.1
Vérification des prestations	Article 11	Article 23.2

Fait en trois exemplaires

Pour L'ABES

David AYMONIN  
Directeur

Date

22/09/22

Signature



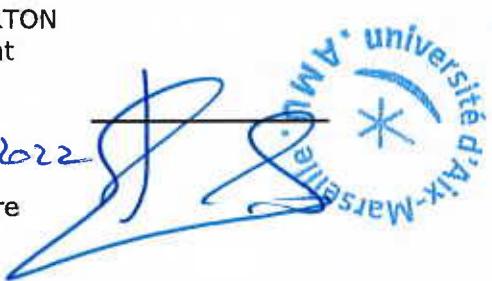
Pour le Titulaire - UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Eric BERTON  
Président

Date

31/09/2022

Signature



Pour PROTISVALOR MEDITERRANEE

Bruno MARRONI  
Directeur

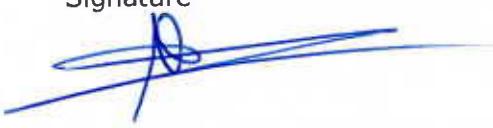
PROTISVALOR Méditerranée

Jardin du Pharo  
58, bd Charles Livon  
13007 MARSEILLE  
SIRET 441 801 651 00019

Date

01/08/2022

Signature



**Annexe 1 : Liste des établissements membres du groupement de commandes**

Aix Marseille Université	Université de Franche Comté
ENSA	Université de Guyane
Audencia	Université de la Nouvelle Calédonie
Avignon Université	Université de la Réunion
Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg	La Rochelle Université
Bordeaux Sciences Agro	Université de Lille
CIRAD	Université de Limoges
INIST-CNRS	Université de Lorraine
CIHEAM-IAMM	Nantes Université
Collège de France	Université de Nîmes
Commissariat à l'énergie atomique - CEA	Université Paris Cité
CNAM	Université de Pau et des Pays de l'Adour
CY Cergy Paris Université	Université de Picardie Jules Verne
Early Makers Group	Université de Poitiers
Ecole Nationale des Chartes	Université de Rennes 1
IMT Atlantique	Université de Rennes 2
IMT Nord Europe	Université de Rouen
ENS Lyon	Université Savoie Mont Blanc
Ecole Polytechnique	Université de Strasbourg
Campus Condorcet	Université de Toulouse Jean Jaurès
Fondation Nationale des Sciences Politiques	Université de Tours
IRD	Université des Antilles
Sciences Po Grenoble	Université d'Orléans
Sciences Po Lyon	Université du Littoral Côte d'Opale
IFREMER	Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées
Institut Mines Telecom Business School	Université Grenoble Alpes
INRAE	Université Gustave Eiffel
INSA Strasbourg	Université Jean Monnet
INHA	Université Jean Moulin Lyon 3
Le Mans Université	Université Le Havre Normandie
Sciences Po Bordeaux	Université Lumière Lyon 2
Sorbonne Université	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Télécom Paris	Université Paris-Panthéon-Assas
Université Bordeaux Montaigne	Université Paris 8 Vincennes Saint Denis
Université Bretagne Sud	Université Paris Dauphine - PSL
Université Catholique de Lyon	Université Paris Nanterre
Université Claude Bernard Lyon 1	Université Paris Saclay
Université Clermont Auvergne	Université Paris Est Créteil Val de Marne
Université Côte d'Azur	Université Paul Valéry
Université d'Angers	Université Polytechnique Hauts de France
Université d'Artois	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
Université de Bordeaux	Institut Agro - INESAAE
Université de Bretagne Occidentale	Université de Technologie de Belfort Montbéliard
Université de Caen Normandie	ABES
Université de Corse	

Etablissements bénéficiant de l'abonnement dans le cadre d'un groupement d'établissements :

**Université Paris Saclay (EPE)**

Université Paris Saclay (composantes universitaires)  
Centrale Supélec  
ENS Paris Saclay  
IOGS  
Université d'Evry Val d'Essonne  
Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines  
Agro ParisTech

**Université Fédérale Toulouse midi Pyrénées (Comue)**

IMT  
ENSFEA  
Université Toulouse 1 Capitole

**Université Polytechnique Hauts de France (EPE)**

Université Polytechnique Hauts de France  
INSA Hauts de France

**Université Côte d'Azur (EPE)**

Université Côte d'Azur (composantes universitaires)  
Observatoire de la côte d'azur (OCA)  
Villa Arson  
Ecole régionale d'acteurs de Cannes et Marseille  
(ERACM)  
Centre international de recherche musicale (CIRM)  
Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK).

**Université de Lille (EPE)**

Université de Lille (composantes universitaires)  
Sciences Po  
ENSAIT  
ESJ  
ENSAPL

## **Annexe 2 : Liste des revues accessibles via la plateforme OpenEdition Journals**

Cette liste évolue constamment, incluant les nouvelles revues intégrant OpenEdition Journals (environ 20 à 25 nouvelles revues par an)

<b>Title</b>	<b>ISSN (print)</b>	<b>E-ISSN</b>
1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze	0769-0959	1960-6176
ABE Journal	E-only	2275-6639
ADLFI. Archéologie de la France - Informations	E-only	2114-0502
ASp	1246-8185	2108-6354
Abstracta Iranica	0240-8910	1961-960X
Acquisition et interaction en langue étrangère	1243-969X	1778-7432
Actes des congrès de la Société française Shakespeare	E-only	2271-6424
Activités	E-only	1765-2723
Afrique : Archéologie et Arts	1634-3123	2431-2045
Afriques	E-only	2108-6796
Agôn	E-only	1961-8581
Aitia. Regards sur la culture hellénistique au XXIe siècle	E-only	1775-4275
Aldébaran	E-only	2258-2738
Alsic	E-only	1286-4986
Alter	1249-8947	2558-7927
Alter	1875-0672	1875-0680
Ambiances	E-only	2266-839X
Amerika	E-only	2107-0806
Amnis	E-only	1764-7193
América	0982-9237	2427-9048
Amérique latine histoire et mémoire	1628-6731	1777-5175
Anabases	1774-4296	2256-9421
Anatoli	2111-4064	2498-0730
Anatolia Antiqua	1018-1946	
Angles	E-only	2274-2042
Anglophonia	1278-3331	2427-0466
Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest	0399-0826	2108-6443
Annales de Didactique et de Sciences Cognitives	0987-7576	2804-2514
Annales historiques de la Révolution française	0003-4436	1952-403X
Annales islamologiques	0570-1716	2429-2850
Annuaire de l'EHESS	0398-2025	2431-8698
Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques	0292-0980	1969-6310
Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences religieuses	0183-7478	1969-6329
Annuaire du Collège de France	0069-5580	2109-9227
Annuaire suisse de politique de développement	1660-5934	1663-9669
Anthropologie & Santé	E-only	2111-5028
Anthropologie & développement	2276-2019	2553-1719
Anthropology + Materialism	E-only	2364-0480
Anthropology of food	E-only	1609-9168

Anthrovision	E-only	2198-6754
Antiquités africaines	0066-4871	2117-539X
Anuário Antropológico	0102-4302	2357-738X
Appareil	E-only	2101-0714
Apparence(s)	E-only	1954-3778
Arabian Humanities	E-only	2308-6122
Archaeonautica	0154-1854	2117-6973
ArcheoSciences	1960-1360	2104-3728
Archipel	0044-8613	2104-3655
Archives de sciences sociales des religions	0335-5985	1777-5825
Archivio antropologico mediterraneo	E-only	2038-3215
Archéologie médiévale	0153-9337	2608-4228
Archéopages	1622-8545	2269-9872
Ardeth	2532-6457	2611-934X
Argumentation et analyse du discours	E-only	1565-8961
Artefact	2273-0753	2606-9245
Artelogie	E-only	2115-6395
Arts et Savoirs	E-only	2258-093X
Arzanà	1243-3616	2429-9499
Asinag	2028-5663	
Astérion	E-only	1762-6110
Atalaya	1167-8437	2102-5614
Ateliers d'anthropologie	1245-1436	2117-3869
Atlante	E-only	2426-394X
Austriaca	0396-4590	2729-0603
Babel	1277-7897	2263-4746
Balkanologie	1279-7952	1965-0582
Baroque	0067-4222	2261-639X
Belgeo	1377-2368	2294-9135
Belpégor	E-only	1499-7185
Bergsoniana	E-only	2800-874X
BibNum	E-only	2554-4470
Biens Symboliques / Symbolic Goods	E-only	2490-9424
Brussels Studies	E-only	2031-0293
Brésil(s)	2257-0543	2425-231X
Bulletin Amades	1257-0222	2102-5975
Bulletin Hispanique	0007-4640	1775-3821
Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger	E-only	2732-687X
Bulletin critique des Annales islamologiques	0259-7373	2731-2046
Bulletin de correspondance hellénique	0007-4217	2241-0104
Bulletin de correspondance hellénique moderne et contemporain	E-only	2732-6535
Bulletin de la Sabix	0989-3059	2114-2130
Bulletin de l'AFAS	1246-7529	2109-9537
Bulletin de l'APAD	E-only	1950-6929
Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale (BIFAO)	0255-0962	2429-2869
Bulletin de l'Institut français d'études andines	0303-7495	2076-5827
Bulletin de l'association de géographes français	0004-5322	2275-5195
Bulletin de méthodologie sociologique	0759-1063	2070-2779
Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles	E-only	1958-9271

Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem	E-only	2075-5287
Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre   BUCEMA	1623-5770	1954-3093
Bulletin d'histoire contemporaine de l'Espagne	0987-4135	1968-3723
Bulletin d'études orientales	0253-1623	2077-4079
Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris	0037-8984	1777-5469
COntextes	E-only	1783-094X
Cadernos de Arte e Antropologia	E-only	2238-0361
Cadernos de Estudos Africanos	1645-3794	2182-7400
Cahiers Claude Simon	1774-9425	2558-782X
Cahiers Droit, Sciences & Technologies	1967-0311	2431-8663
Cahiers Jean Moulin	E-only	2553-9221
Cahiers balkaniques	0290-7402	2261-4184
Cahiers de Narratologie	0993-8516	1765-307X
Cahiers de civilisation espagnole contemporaine (de 1808 au temps présent)	E-only	1957-7761
Cahiers de civilisation médiévale	0007-9731	2119-1026
Cahiers de la Méditerranée	0395-9317	1773-0201
Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs	1635-3544	2265-7762
Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux	1634-8842	2264-1246
Cahiers de littérature orale	0396-891X	2266-1816
Cahiers de l'Urmis	1287-471X	1773-021X
Cahiers de philosophie de l'université de Caen	1282-6545	2677-6529
Cahiers de praxématique	0765-4944	2111-5044
Cahiers de recherches médiévales et humanistes	2115-6360	2273-0893
Cahiers des Amériques latines	1141-7161	2268-4247
Cahiers des études anciennes	0317-5065	1923-2713
Cahiers du Centre de recherches historiques	0990-9141	1760-7906
Cahiers du Centre d'Études Chypriotes	0761-8271	2647-7300
Cahiers du GRM	E-only	1775-3902
Cahiers du monde russe	1252-6576	1777-5388
Cahiers d'Asie centrale	1270-9247	2075-5325
Cahiers d'ethnomusicologie	1662-372X	2235-7688
Cahiers d'histoire	0008-008X	1777-5264
Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique	1271-6669	2102-5916
Cahiers d'études africaines	0008-0055	1777-5353
Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires	E-only	1760-5776
Cahiers d'études germaniques	0751-4239	2605-8359
Cahiers d'études italiennes	1770-9571	2260-779X
Cahiers d'études romanes	0180-684X	2271-1465
Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien	0764-9878	1777-5396
Cahiers victoriens et édouardiens	0220-5610	2271-6149
Cahiers « Mondes anciens »	E-only	2107-0199
Caliban	2425-6250	2431-1766
Caravelle	1147-6753	2272-9828
Carnets	E-only	1646-7698
Carnets de géographes	E-only	2107-7266
CeROArt	E-only	1784-5092
Champ pénal/Penal field	E-only	1777-5272

China Perspectives	2070-3449	1996-4617
Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome	E-only	2282-5703
Chroniques du manuscrit au Yémen	E-only	2116-0813
Chrétiens et sociétés	1257-127X	1965-0809
Cidades	E-only	2182-3030
Cinémas d'Amérique latine	1267-4397	2425-1356
Cipango	1164-5857	2260-7706
Cipango - French Journal of Japanese Studies	E-only	2268-1744
Civilisations	0009-8140	2032-0442
Clio	E-only	2554-3822
Clio. Femmes, Genre, Histoire	1252-7017	1777-5299
Clio@Themis	E-only	2105-0929
CogniTextes	E-only	1958-5322
Comicalités	E-only	2117-4911
Commonwealth Essays and Studies	2270-0633	2534-6695
Communication	1189-3788	1920-7344
Communication et organisation	1168-5549	1775-3546
Communication, technologies et développement	E-only	2491-1437
Communiquer	E-only	2368-9587
Comptabilités	E-only	1775-3554
Comunicação e sociedade	1645-2089	2183-3575
Comunicação pública	1646-1479	2183-2269
Configurações	1646-5075	2182-7419
Confins	E-only	1958-9212
Conserveries mémorielles	E-only	1718-5556
Contextes et didactiques	E-only	2551-6116
Continents manuscrits	E-only	2275-1742
Corela	E-only	1638-573X
Corps et culture	1268-5631	1777-5337
Corpus	1638-9808	1765-3126
Corpus Eve	E-only	2425-1593
Corpus. Archivos virtuales de la alteridad americana	E-only	1853-8037
Coulisses	1150-594X	2546-9460
Courrier Blaise Pascal	2741-0781	2825-0176
Courrier du Centre international Blaise Pascal	0249-6674	2493-7460
Crime, Histoire & Sociétés	1422-0857	1663-4837
Criminocorpus, revue hypermédia	E-only	2108-6907
Criticón	0247-381X	2272-9852
Critique d'art	1246-8258	2265-9404
Cuadernos LIRICO	2263-2158	2262-8339
Cultura	0870-4546	2183-2021
Culture et Musées	1766-2923	2111-4528
Cultures & conflits	1157-996X	1777-5345
Current psychology letters	1376-2095	1379-6100
Cybergeo : revue européenne de géographie / European journal of geography	E-only	1278-3366
Diacronie	E-only	2038-0925
Diasporas	1637-5823	2431-1472

Dictionnaire biographique des frères prêcheurs	E-only	2431-8736
Dictynna	E-only	1765-3142
Discours	E-only	1963-1723
Distances et médiations des savoirs	E-only	2264-7228
Documents d'archéologie méridionale	0184-1068	1955-2432
Documents pour l'histoire des techniques	0417-8726	1775-4194
Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde	0992-7654	2221-4038
Double Jeu	1762-0597	2610-072X
Droit et Cultures	0247-9788	2109-9421
Dynamiques environnementales	1968-469X	2534-4358
Décadrages	2235-7823	2297-5977
Développement durable et territoires	E-only	1772-9971
E-rea	E-only	1638-1718
EJRIEPS	E-only	2105-0821
ELFe XX-XXI	2257-5529	2262-3450
ELOHI	2431-8175	2268-5243
Ebisu	1340-3656	2189-1893
EchoGéo	E-only	1963-1197
El Argonauta español	E-only	1765-2901
Encyclopédie berbère	1015-7344	2262-7197
Enfances Familles Générations	E-only	1708-6310
Enquête	1245-2084	1953-809X
Entrelacs	1266-7188	2261-5482
Environnement urbain / Urban Environment	E-only	1916-4645
Esclavages & Post-esclavages	E-only	2540-6647
Espace populations sociétés	0755-7809	2104-3752
Espaço e Economia	E-only	2317-7837
Essais	2417-4211	2276-0970
Etnográfica	0873-6561	2182-2891
Etudes de stylistique anglaise	2116-1747	2650-2623
European Journal of Pragmatism and American Philosophy	E-only	2036-4091
European journal of American studies	E-only	1991-9336
European journal of Turkish studies	E-only	1773-0546
Exercices de rhétorique	E-only	2270-6909
Extrême-Orient Extrême-Occident	0754-5010	2108-7105
FATHOM	E-only	2270-6798
Face à face	E-only	1298-0390
Field Actions Science Reports	1867-139X	1867-8521
Finance Contrôle Stratégie	1287-1141	2261-5512
Flaubert	E-only	1969-6191
Focales	E-only	2556-5125
Formation emploi	0759-6340	2107-0946
Forum Sociológico	0872-8380	2182-7427
Féeries	1766-2842	1957-7753
GLAD!	E-only	2551-0819
Gaia	1287-3349	2275-4776
Gallia	0016-4119	2109-9588
Gallia Préhistoire	0016-4127	2109-9642

Genesis	1167-5101	2268-1590
Genre & histoire	E-only	2102-5886
Genre en séries	E-only	2431-6563
Genre, sexualité et société	E-only	2104-3736
Geografares	E-only	2175-3709
Germanica	0984-2632	2107-0784
Glottopol	E-only	1769-7425
Gradhiva	0764-8928	1760-849X
Géocarrefour	1627-4873	1960-601X
Géographie et cultures	1165-0354	2267-6759
Géolinguistique	0761-9081	2650-8176
Géomorphologie : relief, processus, environnement	1266-5304	1957-777X
Hamsa	E-only	2183-2633
HispanismeS	E-only	2270-0765
Histoire & mesure	0982-1783	1957-7745
Histoire Politique	E-only	1954-3670
Histoire de la recherche contemporaine	2260-3875	2265-786X
Histoire de l'éducation	0221-6280	2102-5452
Histoire Épistémologie Langage	0750-8069	1638-1580
Histoire, médecine et santé	2263-8911	2557-2113
Historikà	2240-774X	2039-4985
Hommes & migrations	1142-852X	2262-3353
Horizons/Théâtre	2261-4591	2678-5420
Horizontes Antropológicos	0104-7183	1806-9983
Humanitaire	1624-4184	2105-2522
Humanités numériques	E-only	2736-2337
Hybrid	E-only	2276-3538
ICOFOM Study Series	2309-1290	2306-4161
IJCoL	E-only	2499-4553
ILCEA	1639-6073	2101-0609
IdeAs	E-only	1950-5701
Images du travail, travail des images	E-only	2778-8628
Images re-vues	E-only	1778-3801
Impressions d'Extrême-Orient	E-only	2107-027X
In Situ	E-only	1630-7305
In Situ. Au regard des sciences sociales	E-only	2680-4972
InMedia	E-only	2259-4728
Insaniyat / ????????	1111-2050	2253-0738
Interfaces	1164-6225	2647-6754
Interférences	E-only	1777-5485
International Development Policy   Revue internationale de politique de développement	1663-9383	1663-9391
International Review of Public Policy	2679-3873	2706-6274
Interseções	1517-6088	2317-1456
Interventions économiques	E-only	1710-7377
Italies	1275-7519	2108-6540
Italique	1423-3983	1663-4438
Itinéraires	2100-1340	2427-920X
Izquierdas	E-only	0718-5049

Journal de la Société des américanistes	0037-9174	1957-7842
Journal de la société des océanistes	0300-953X	1760-7256
Journal des africanistes	0399-0346	1957-7850
Journal des anthropologues	1156-0428	2114-2203
Journal of Alpine research/Revue de géographie alpine	0035-1121	1760-7426
Journal of Interdisciplinary History of Ideas	E-only	2280-8574
Journal of Urban Research	E-only	1661-4941
Journal of the Short Story in English	0294-0442	1969-6108
Journal of the Text Encoding Initiative	E-only	2162-5603
Kentron	0765-0590	2264-1459
Kernos	0776-3824	2034-7871
La Bretagne Linguistique	1270-2412	2727-9383
La Lettre de l'OCIM	0994-1908	2108-646X
La Nouvelle Revue du Travail	2495-7593	2263-8989
La Revue de la BNU	2109-2761	2679-6104
La Revue des droits de l'homme	E-only	2264-119X
La Revue pour l'histoire du CNRS	1298-9800	1955-2408
La Révolution française	E-only	2105-2557
La lettre du Collège de France	1628-2329	2109-9219
Laboratoire italien	1627-9204	2117-4970
Laboreal	E-only	1646-5237
Labyrinthe	1288-6289	1950-6031
Lapurdum	1273-3830	1965-0655
Le Portique	1283-8594	1777-5280
Lectures	E-only	2116-5289
Lengas	0153-0313	2271-5703
Ler História	0870-6182	2183-7791
Les Annales de droit	1955-0855	2606-1988
Les Cahiers de Framespa	E-only	1760-4761
Les Cahiers de l'École du Louvre	E-only	2262-208X
Les Cahiers de la mémoire contemporaine	1377-1256	2684-3080
Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine	1296-4077	2547-5746
Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère	E-only	2606-7498
Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review	2071-7245	2790-1076
Les Cahiers d'EMAM	1969-248X	2102-6416
Les Cahiers d'Outre-Mer	0373-5834	1961-8603
Les Cahiers philosophiques de Strasbourg	1254-5740	2648-6334
Les Carnets de l'ACoSt	E-only	2431-8574
Les Chantiers de la Création	E-only	2430-4247
Les Dossiers du Grihl	E-only	1958-9247
Les actes de colloques du musée du quai Branly Jacques Chirac	E-only	2105-2735
Les cahiers du CEDREF	1146-6472	2107-0733
Les carnets du Cediscor	1242-8345	2108-6605
Les dossiers des sciences de l'éducation	1296-2104	2272-9968
Les nouvelles de l'archéologie	0242-7702	2425-1941
Lexis	E-only	1951-6215
Liame	1291-7206	2264-623X
Lidil	1146-6480	1960-6052
Linguistique et Langues Africaines	2429-2230	2822-7468

Linx	0246-8743	2118-9692
Littératures	0563-9751	2273-0311
Livrairs d'histoire de l'architecture	1627-4970	1960-5994
Lusotopie	1257-0273	1768-3084
L'Année du Maghreb	1952-8108	2109-9405
L'Atelier du Centre de recherches historiques	E-only	1760-7914
L'Espace Politique	E-only	1958-5500
L'Homme	0439-4216	1953-8103
L'Ordinaire des Amériques	E-only	2273-0095
L'Orientation scolaire et professionnelle	0249-6739	2104-3795
L'Âge d'or	E-only	2104-3353
MIDAS	E-only	2182-9543
Mandenkan	0752-5443	2104-371X
Mappemonde	0764-3470	1769-7298
Marges	1767-7114	2416-8742
Mathématiques et sciences humaines	0987-6936	1950-6821
Medievalista online	E-only	1646-740X
Memini	1484-2254	1929-221X
Methodos	1626-0600	1769-7379
Midéo	0575-1330	1783-1628
Mimesis Journal	E-only	2279-7203
Miranda	E-only	2108-6559
Mise au point	E-only	2261-9623
Modèles linguistiques	0249-6267	2274-0511
Mondes du tourisme	2109-5671	2492-7503
Mots. Les langages du politique	0243-6450	1960-6001
Moussons	1620-3224	2262-8363
Mulemba	2182-6471	2520-0305
Multilinguaes	2335-1535	2335-1853
Mythos	1972-2516	2037-7746
Méditerranée	0025-8296	1760-8538
Médiévales	0751-2708	1777-5892
Mélanges de la Casa de Velázquez	0076-230X	2173-1306
Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité	0223-5102	1724-2134
Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines	1123-9891	1724-2142
Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge	1123-9883	1724-2150
Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain	E-only	1951-6789
Métropoles	E-only	1957-7788
Narrativa	1166-3243	2804-1224
Netcom	0987-6014	2431-210X
Noesis	1275-7691	1773-0228
Nordiques	1761-7677	2777-8479
Norois	0029-182X	1760-8546
Nouvelles de l'estampe	0029-4888	2680-4999
Nuevo mundo mundos nuevos	E-only	1626-0252
Observatoire de la société britannique	1957-3383	1775-4135
Oliviana	E-only	1765-2812

Paleo	1145-3370	2101-0420
Palethnologie	E-only	2108-6532
Palimpsestes	1148-8158	2109-943X
Pallas	0031-0387	2272-7639
Paléorient	0153-9345	1957-701X
Parcours anthropologiques	1634-7706	2273-0362
Patrimoines du Sud	E-only	2494-2782
Perspective	1777-7852	2269-7721
Perspectives chinoises	1021-9013	1996-4609
Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé	E-only	1481-9384
Perspectives médiévales	0338-2338	2262-5534
Philonsorbonne	1961-4829	2270-7336
Philosophia Scientiæ	1281-2463	1775-4283
Philosophie antique	1634-4561	2648-2789
Philosophique	0980-0891	2259-4574
Physio-Géo	E-only	1958-573X
Polis	0717-6554	0718-6568
Politiques et management public	0758-1726	2119-4831
Polysèmes	0999-4203	2496-4212
Ponto Urbe	E-only	1981-3341
Populations vulnérables	2269-0182	2650-7684
Pouvoirs dans la Caraïbe	1279-8657	2117-5209
Pratiques	0338-2389	2425-2042
Projets de paysage	E-only	1969-6124
Préhistoires méditerranéennes	2118-8211	2105-2565
Pyramides	1376-098X	2034-9564
Quaderni	0987-1381	2105-2956
Quaderni di Sociologia	0033-4952	2421-5848
Quaternaire	1142-2904	1965-0795
Questes	2102-7188	2109-9472
Questions Vives	1635-4079	1775-433X
Questions de communication	1633-5961	2259-8901
RCCS Annual Review	E-only	1647-3175
RDST	2110-6460	2271-5649
RESET	E-only	2264-6221
RadioMorphoses	E-only	2649-9630
ReS Futurae	E-only	2264-6949
Recherche & formation	0988-1824	1968-3936
Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité	2257-5405	2119-5242
Recherches & travaux	0151-1874	1969-6434
Recherches & éducations	1969-0622	1760-7760
Recherches en danse	E-only	2275-2293
Recherches en didactique des langues et des cultures	E-only	1958-5772
Recherches en éducation	E-only	1954-3077
Recherches et ressources en éducation et en formation	1962-2864	2494-7830
Recherches germaniques	0399-1989	2649-860X
Recherches linguistiques de Vincennes	0986-6124	1958-9239
Recherches sociologiques et anthropologiques	1782-1592	2033-7485
Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie	0769-0886	1955-2416

Regards sur l'économie allemande	1156-8992	1965-0787
Repères	1157-1330	2263-5947
Revista Angolana de Sociologia	1646-9860	2312-5195
Revista Crítica de Ciências Sociais	0254-1106	2182-7435
Revista Historia y Justicia	E-only	0719-4153
Revista de Estud(i)os sobre Fichte	E-only	2258-014X
Revista de Estudios Sociales	0123-885X	1900-5180
Revue LISA / LISA e-journal	E-only	1762-6153
Revue Sciences/Lettres	E-only	2271-6246
Revue archéologique de l'Est	1266-7706	1760-7264
Revue archéologique de l'Ouest	0767-709X	1775-3732
Revue archéologique du centre de la France	0220-6617	1951-6207
Revue critique de fixxion française contemporaine	2033-7019	2295-9106
Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale	2117-4350	2262-9815
Revue de géographie historique	E-only	2264-2617
Revue de la régulation	E-only	1957-7796
Revue de l'Institut de Sociologie	0771-6796	2684-1339
Revue de l'Institut français d'histoire en Allemagne	2190-0078	2198-8943
Revue de l'histoire des religions	0035-1423	2105-2573
Revue de primatologie	E-only	2077-3757
Revue de recherche en civilisation américaine	E-only	2101-048X
Revue de sémantique et pragmatique	1285-4093	2610-4377
Revue des langues romanes	0223-3711	2391-114X
Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée	0997-1327	2105-2271
Revue des sciences religieuses	0035-2217	2259-0285
Revue des sciences sociales	1623-6572	2107-0385
Revue des études slaves	0080-2557	2117-718X
Revue du droit des religions	2493-8637	2534-7462
Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande	0035-0974	2605-7913
Revue d'Alsace	0181-0448	2260-2941
Revue d'anthropologie des connaissances	E-only	1760-5393
Revue d'ethnoécologie	E-only	2267-2419
Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »	1287-2431	1777-540X
Revue d'histoire des chemins de fer	0996-9403	1775-4224
Revue d'histoire des sciences humaines	1622-468X	1963-1022
Revue d'histoire du XIXe siècle	1265-1354	1777-5329
Revue d'économie industrielle	0154-3229	1773-0198
Revue d'études benthamiennes	E-only	1760-7507
Revue d'études comparatives Est-Ouest	0338-0599	2259-6100
Revue européenne des migrations internationales	0765-0752	1777-5418
Revue européenne des sciences sociales	0048-8046	1663-4446
Revue francophone sur la santé et les territoires	E-only	2492-3672
Revue française de civilisation britannique	0248-9015	2429-4373
Revue française de pédagogie	0556-7807	2105-2913
Revue française des sciences de l'information et de la communication	E-only	2263-0856
Revue germanique internationale	1253-7837	1775-3988
Revue géographique de l'Est	0035-3213	2108-6478
Revue historique des armées	0035-3299	1965-0779

Revue internationale d'éducation de Sèvres	1254-4590	2261-4265
Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur	0383-0802	2076-8427
Revue internationale des études du développement	2554-3415	2554-3555
Revue italienne d'études françaises	E-only	2240-7456
Revus	1581-7652	1855-7112
Rives méditerranéennes	2103-4001	2119-4696
Rivista di estetica	0035-6212	2421-5864
Ruralia	1280-374X	1777-5434
RursuSpicae	E-only	2557-8839
Rursus	E-only	1951-669X
S.A.P.I.EN.S	1993-3800	1993-3819
Schweizerisches Jahrbuch für Entwicklungspolitik	1660-5926	1663-9677
Sciences de la société	1168-1446	2275-2145
Sciences du jeu	E-only	2269-2657
Sciences et actions sociales	E-only	2428-2871
Scolia	1253-9708	2677-4224
Semen	0761-2990	1957-780X
Sextant	1370-267X	2795-8736
Signata	2032-9806	2565-7097
Sillages critiques	1272-3819	1969-6302
Siècles	1266-6726	2275-2129
Skén&graphie	2272-0642	2553-1875
Slavica bruxellensis	E-only	2034-6395
Socio	2266-3134	2425-2158
Socio-anthropologie	1276-8707	1773-018X
Socio-logos	E-only	1950-6724
Sociologia, Problemas e Práticas	0873-6529	2182-7907
Sociologie	2108-8845	2108-6915
Sociologie du travail	0038-0296	1777-5701
SociologieS	E-only	1992-2655
Sociétés et jeunesse en difficulté	E-only	1953-8375
South Asia Multidisciplinary Academic Journal	E-only	1960-6060
Strates	0768-8067	1777-5442
Strenae	E-only	2109-9081
Studi Francesi	0039-2944	2421-5856
Sud-Ouest européen	1276-4930	2273-0257
Syntaktika	1148-2656	2272-6187
Syria	0039-7946	2076-8435
Systèmes de pensée en Afrique noire	0294-7080	2268-1558
TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage	E-only	2264-7082
TRANS-	E-only	1778-3887
TV/Series	E-only	2266-0909
Tabularia	E-only	1630-7364
Tangence	1189-4563	1710-0305
Techniques & culture	0248-6016	1952-420X
Technè	1254-7867	2534-5168
Teksty Drugie	0867-0633	2545-2061
Temporalités	1777-9006	2102-5878
Teoria politica	0394-1248	1972-5477

Terminal	0997-5551	2429-4578
Terra Brasilis	1519-1265	2316-7793
Terrain	0760-5668	1777-5450
Terrains/Theories	E-only	2427-9188
Territoire en mouvement	1954-4863	1950-5698
Textyles	0776-0116	2295-2667
The Journal of power institutions in post-soviet societies	E-only	1769-7069
ThéoRèmes	E-only	1664-0136
Tic & société	E-only	1961-9510
Trace	0185-6286	2007-2392
Tracés	1763-0061	1963-1812
Traduire	0395-773X	2272-9992
Trajectoires	E-only	1961-9057
Transalpina	1278-334X	2534-5184
Transatlantica	E-only	1765-2766
Transcontinentales	1950-1684	1775-397X
Transposition	E-only	2110-6134
Transtext(e)s Transcultures	1771-2084	2105-2549
Travail et emploi	0224-4365	1775-416X
Travail et formation en éducation	E-only	1760-8597
Trivium	E-only	1963-1820
Tréma	1167-315X	2107-0997
Tsafon	1149-6630	2609-6420
Témoigner. Entre histoire et mémoire	2031-4183	2506-6390
Téoros	0712-8657	1923-2705
Variants	1573-3084	1879-6095
Variations	E-only	1968-3960
VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement	E-only	1492-8442
Via	E-only	2259-924X
Vibrant	E-only	1809-4341
Volume !	2117-4148	1950-568X
XVII-XVIII	0291-3798	2117-590X
Yod	0338-9316	2261-0200
Zeitschrift für junge Religionswissenschaft	E-only	1862-5886
e-Migrinter	E-only	1961-9685
e-Phaïstos	2262-7340	2552-0741
e-Spania	E-only	1951-6169
e-cadernos CES	E-only	1647-0737
reCHERches	1968-035X	2803-5992
Économie et Institutions	1775-2329	2553-1891
Économie publique/Public economics	1373-8496	1778-7440
Économie rurale	0013-0559	2105-2581
Écrire l'histoire	1967-7499	2492-7457
Éducation et didactique	1956-3485	2111-4838
Éducation et socialisation	E-only	2271-6092
Éducation et sociétés plurilingues	1127-266X	2532-0319
Éducation relative à l'environnement	1373-9689	2561-2271
Égypte/Monde arabe	1110-5097	2090-7273
Éthique publique	1488-0946	1929-7017

Études Lawrenciennes	0994-5490	2272-4001
Études arméniennes contemporaines	2269-5281	2425-1682
Études balkaniques	1260-2116	2102-5525
Études britanniques contemporaines	1168-4917	2271-5444
Études canadiennes / Canadian Studies	0153-1700	2429-4667
Études caribéennes	1779-0980	1961-859X
Études de communication	1270-6841	2101-0366
Études de lettres	0014-2026	2296-5084
Études finno-ougriennes	0071-2051	2275-1947
Études irlandaises	0183-973X	2259-8863
Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines	0766-5075	2101-0013
Études océan Indien	0246-0092	2260-7730
Études photographiques	1270-9050	1777-5302
Études platoniciennes	E-only	2275-1785
Études rurales	0014-2182	1777-537X
Études Épistémè	E-only	1634-0450
Études écossaises	1240-1439	1969-6337
Œconomia	2113-5207	2269-8450

### Annexe 3 : Liste des revues du programme Freemium

Publications dont les textes en format HTML sont disponibles en Libre accès. Le téléchargement des fichiers en formats PDF et ePub est réservé aux Utilisateurs des bibliothèques abonnées.

Tout nouveau contenu (titres de revues et articles ajoutés pendant la période d'Abonnement) rentre automatiquement dans l'offre d'Abonnement objet du présent contrat.

	Title	ISSN print	e-ISSN
1	ABE Journal	E-only	2275-6639
2	Afrique : Archéologie et Arts	1634-3123	2431-2045
3	Afriques	E-only	2108-6796
4	Aitia. Regards sur la culture hellénistique au XXIe siècle	E-only	1775-4275
5	Alsic	E-only	1286-4986
6	América- Cahiers du CRICCAL	0982-9237	2427-9048
7	Amerika	E-only	2107-0806
8	Amérique latine histoire et mémoire - Les Cahiers ALHIM	1628-6731	1777-5175
9	Amnis	E-only	1764-7193
10	Anatoli	2111-4064	2418-0730
11	Anglophonia	E-only	2427-0466
12	Annales Islamologiques	0570-1716	2429-2850
13	Anthropologie & Santé	E-only	2111-5028
14	Anthropology of food	E-only	1609-9168
15	Antiquités africaines	0066-4871	2117-539X
16	Apparence(s)	E-only	1954-3778
17	Arabian Humanities	E-only	2308-6122
18	Archéologie Médiévale	0153-9337	2608-4228
19	Articulo - Journal of Urban Research	E-only	1661-4941
20	Arzanà	1243-3616	2429-9499
21	Astérion	E-only	1762-6110
22	Atalaya	1167-8437	2102-5614
23	Ateliers d'anthropologie	1245-1436	2117-3869
24	Babel. Littératures plurielles	1277-7897	2263-4746
25	Brésil(s)	2257-0543	2425-231X
26	Bulletin de correspondance hellénique	0007-4217	2241-0104
27	Bulletin de correspondance hellénique moderne et contemporain	E-only	2732-6535
28	Bulletin de l'AFAS	1246-7529	2109-9537
29	Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale	1967-0311	2429-2869
30	Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles	E-only	1958-9271
31	Cadernos de Estudos Africanos	1645-3794	2182-7400
32	Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires	E-only	1760-5776
33	Cahiers d'études romanes	0180-684X	2271-1465
34	Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique	1271-6669	2102-5916
35	Cahiers de civilisation espagnole contemporaine	E-only	1957-7761
36	Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs	1635-3544	2265-7762
37	Cahiers des Amériques Latines	1141-7161	2268-4247
38	Cahiers des études anciennes	0317-5065	1923-2713
39	Cahiers Droits, Sciences et Technologies	1967-0311	2431-8663
40	Cahiers victoriens et édouardiens	0220-5610	2271-6149
41	Caliban	E-only	2431-1766
42	Caravelle	1147-6753	2272-9828
43	CeROArt	E-only	1784-5092
44	Champ pénal/Penal field	E-only	1777-5272
45	Chrétiens et sociétés XVIIe-XXIe siècles	1257-127X	1965-0809

46	Cinémas d'Amérique latine	1267-4397	2425-1356
47	Cognitextes	E-only	1958-5322
48	Comicalités.. Études de culture graphique	E-only	2117-4911
49	Communication	1189-3788	1920-7344
50	Communiquer	E-only	2368-9587
51	Comunicação pública	1646-1479	2183-2269
52	Confins	E-only	1958-9212
53	Conserveries mémorielles	E-only	1718-5556
54	COnTEXTES	E-only	1783-094X
55	Contextes et didactiques	E-only	2551-6116
56	Criminocorpus, revue hybride	E-only	2108-6907
57	Criticón	0247-381X	2272-9852
58	Culture et Musées. Muséologie et recherche sur la culture	E-only	2111-4528
59	Cybergeo : revue européenne de géographie / European journal of geography	E-only	1278-3366
60	Diasporas	1637-5823	2431-1472
61	Distances et médiations des savoirs	E-only	2264-7228
62	Droit et Cultures	0247-9788	2109-9421
63	Éducation et socialisation- Les Cahiers du CERFEE	0992-3705	2271-6092
64	El Argonauta español	E-only	1765-2901
65	Enfances Familles Générations	E-only	1708-6310
66	E-reà	E-only	1638-1718
67	e-Spania	E-only	1951-6169
68	Espace populations sociétés	0755-7809	2104-3752
69	Éthique publique	1488-0946	1929-7017
70	Études arméniennes contemporaines	2269-5281	2425-1682
71	Études britanniques contemporaines	1168-4917	2271-5444
72	Études caribéennes	1779-0980	1961-859X
73	Études Épistémè	E-only	1634-0450
74	Études Lawrenciennes	0994-5490	2272-4001
75	Études platoniciennes	E-only	2275-1785
76	Face à face	E-only	1298-0390
77	Finance Contrôle Stratégie	1287-1141	2261-5512
78	Flaubert		1969-6191
79	Gallia Préhistoire	0016-4127	
80	Gallia Archéologie des Gaules	0016-4119	2109-9588
81	Genre & histoire	E-only	2102-5886
82	Genre, sexualité et société	E-only	2104-3736
83	Géocarrefour	1627-4873	1960-601X
84	Géomorphologie : relief, processus, environnement	1266-5304	1957-777X
85	Histoire, médecine et santé	2263-8911	2557-2113
86	Histoire de la recherche contemporaine	2260-3875	2265-786X
87	Impressions d'Extrême-Orient	E-only	2107-027X
88	Insaniyat	1111-2050	2253-0738
89	International Development Policy   Revue internationale de politique de développement	1663-9375	1663-9391
90	Italies	1275-7519	2108-6540
91	Journal des africanistes	0399-0346	1957-7850
92	L'Année du Maghreb	1952-8108	2109-9405
93	L'Atelier du Centre de recherches historiques	E-only	1760-7914
94	L'Espace Politique	E-only	1958-5500
95	L'Ordinaire des Amériques	1262-1692	2273-0095
96	La Nouvelle Revue du Travail	E-only	2263-8989
97	Laboratoire italien	1627-9204	2117-4970

98	Lectures	E-only	2116-5289
99	Lengas	0153-0313	2271-5703
100	Ler História	0870-6182	2183-7791
101	Les Cahiers d'EMAM	1969-248X	2102-6416
102	Les Cahiers de Framespa	E-only	1760-4761
103	Les Cahiers du CEDREF	1146-6472	2107-0733
104	Les Dossiers des sciences de l'éducation	1296-2104	2272-9968
105	Les Dossiers du Grihl	E-only	1958-9247
106	Les Nouvelles de l'archéologie	0242-7702	2425-1941
107	Littératures	0563-9751	2273-0311
108	Méditerranée	0025-8296	1760-8538
109	Mélanges de la Casa de Velázquez	0076-230X	2173-1306
110	Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité	0223-5102	1724-2134
111	Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines	1123-9891	1724-2142
112	Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge	1123-9883	1724-2150
113	Memini.Travaux et documents	1484-2254	1929-221X
114	Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du Mimmoc	E-only	1951-6789
115	Methodos	1626-0600	1769-7379
116	Métropoles	E-only	1957-7788
117	MIDEO	0575-1330	1783-1628
118	Mimesis Journal		2279-7203
119	Mise au point	E-only	2261-9623
120	Moussons	1620-3224	2262-8363
121	Netcom	2431-210X	0987-6014
122	Nuevo mundo mundos nuevos	E-only	1626-0252
123	Observatoire de la société britannique	1957-3383	1775-4135
124	Œconomia - Histoire /Epistémologie/ Philosophie	2113-5207	2269-8450
125	Paléorient	0513-9345	1957-701X
126	Palethnologie	E-only	2108-6532
127	Palimpsestes	1148-8158	2109-943X
128	Pallas	0031-0387	2272-7639
129	Perspectives médiévales	0338-2338	2262-5534
130	Philosophique	0751-2902	2259-4574
131	Physio-Géo	E-only	1958-573X
132	Pyramides	1376-098X	2034-9564
133	Quaternaire	1142-2904	1965-0795
134	Quaderni di Sociologia	0033-4952	2421-5848
135	Questions vives, recherches en éducation	1635-4079	1775-433X
136	Recherches en didactique des sciences et des technologies	2110-6460	2271-5649
137	Recherche et pratiques pédago-giques en langues de spécialité	2257-5405	2119-5242
138	Recherches & éducations	1969-0622	1760-7760
139	Recherches germaniques	0399-1989	2649-860X
140	Recherches sociologiques et anthropologiques	1782-1592	2033-7485
141	Repères	1157-1330	2263-5947
142	ReS Futurae	E-only	2264-6949
143	Revue d'anthropologie des connaissances	E-only	1760-5393
144	Revue d'histoire des sciences humaines	1622-468X	1963-1022
145	Revue de la régulation Capitalisme, institutions, pouvoirs	E-only	1957-7796
146	Revue de primatologie	E-only	2077-3757
147	Revue des études slaves	0080-2557	2117-718X
148	Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée	0997-1327	2105-2271
149	Revue des sciences religieuses	0035-2217	2259-0285

150	Revue des sciences sociales	1623-6572	2107-0385
151	Revue française des sciences de l'information et de la communication	E-only	2263-0856
152	Revue germanique internationale	1253-7837	1775-3988
153	Revue LISA / LISA e-journal	E-only	1762-6153
154	Revus	1581-7652	1855-7112
155	Rives méditerranéennes	2103-4001	2119-4696
156	Rivista di estetica	0035-6212	2421-5864
157	Sciences de la Société	1168-1446	2275-2145
158	Semen	0761-2990	1957-780X
159	Signata	2032-9806	2565-7097
160	Sillages critiques	1272-3819	1969-6302
161	Socio	2266-3134	2425-2158
162	Socio-Anthropologie	1276-8707	1773-018X
163	Sociologie du travail	E-only	1777-5701
164	SociologieS	E-only	1992-2655
165	Socio-logos	E-only	1950-6724
166	Strenae	E-only	2109-9081
167	Sud-Ouest européen	1276-4930	2273-0257
168	Temporalités	1777-9006	2102-5878
169	Téoros	0712-8657	1923-2705
170	Terminal	0997-5551	2429-4578
171	Terrain	0760-5668	1777-5450
172	Terrains/Theories	E-only	2427-9188
173	Territoire en mouvement	1954-4863	1950-5698
174	Textyles - Revue des lettres belges de langue française	0776-0116	2295-2667
175	The Journal of power institutions in post-soviet societies -PIPSS	E-only	1769-7069
176	ThéoRèmes	E-only	1664-0136
177	Trace	0185-6286	2007-2392
178	Tracés	1763-0061	1963-1812
179	Trajectoires	E-only	1961-9057
180	VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement	E-only	1492-8442
181	Via Tourism Review	E-only	2259-924X
182	XVII-XVIII	0291-3798	2117-590X

**Annexe 4 : Listes des revues versées sur la plateforme Istex pour fouille de texte**

L'ensemble des publications de l'année N des revues diffusées selon la modalité freemium listées à l'annexe 3 sera versée en année N + 1 sur la plateforme Istex pour fouille de texte.

Cette liste est susceptible d'être modifiée au cours du contrat sans qu'il soit besoin de passer par un avenant

**Annexe 5 : Liste des revues versées sur la plateforme Istex à des fins de consultation et de fouille de texte**

La liste des revues versées sur la plateforme Istex à des fins de consultation et de fouille de texte est fixée annuellement par la notification d'un bon de commande selon les modalités définies à l'article 9.

## Annexe 6 : Contrat de licence type entre les abonnés et OpenEdition



# OpenEdition

Freemium

Lien Ref PVM = 2022-141

**OpenEdition Freemium for Journals :**

**Licence type d'utilisation**

**Applicable aux adhérents du Groupement de commandes  
de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur [Abes]**

### PRÉAMBULE

OpenEdition Center promeut et développe l'édition électronique en sciences humaines et sociales (SHS). Il accompagne les éditeurs et les auteurs via une offre de documents de SHS en Accès Ouvert. "OpenEdition" est un portail développé par OpenEdition Center comprenant quatre plateformes : OpenEdition Journals (anciennement dénommé Revues.org) (depuis 1999), Calenda (depuis 2000), Hypothèses (depuis 2008) et OpenEdition Books (depuis 2012).

OpenEdition Center demande aux revues publiant sur ses plateformes qu'elles garantissent que les auteurs autorisent la publication en ligne en Accès Ouvert, pour que les Abonnés puissent accéder à ces contenus.

OpenEdition Center, avec le soutien du CNRS, d'Avignon Université, de l'École des hautes études en sciences sociales, et d'Aix-Marseille Université, propose un bouquet de services *premium* appelé OpenEdition *Freemium* for Journals, défini à l'Annexe 1 des présentes.

Cette offre innovante dans le domaine de l'édition scientifique en Accès Ouvert repose sur un modèle économique hybride combinant l'Accès Ouvert aux articles scientifiques et la commercialisation de services *premium*, générateurs de revenus pour les éditeurs de revues listées dans l'Annexe 2.

En adhérant à l'offre OpenEdition *Freemium* for Journals dans le cadre du Groupement de commandes Abes / OpenEdition 2022-2026, les Abonnés accèdent aux services d'OpenEdition Center et acceptent les conditions d'utilisation des services et contenus explicités dans la présente licence, ci-après la « Licence type ».

OpenEdition *Freemium* for Journals est une offre de services *premium* s'ajoutant à un bouquet de revues en Accès Ouvert. Certains des services d'OpenEdition *Freemium* for Journals s'appliquent également sur une ou plusieurs des autres plateformes d'OpenEdition (OpenEdition Journals, Calenda, Hypothèses, OpenEdition Books) et à leurs contenus, notamment : service d'alerte, personnalisation graphique, le webservice Calenda ... (Voir l'Annexe 1 pour la description et la liste complète de ces services).

Afin de permettre l'acquisition de livres et de services *premium* associés, sur la plateforme d'OpenEdition, OpenEdition Center propose par ailleurs une deuxième offre qui peut être souscrite directement auprès d'OpenEdition Center : OpenEdition *Freemium* for Books.

### EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : Définitions

**Abonnés** : personne morale publique ou privée ayant souscrit une adhésion au Groupement de commandes OpenEdition 2022-2026 mis en place par l'Agence bibliographique de l'Enseignement Supérieur (Abes) afin de devenir abonné, au tarif négocié par l'Abes, et d'accéder aux services d'OpenEdition *Freemium* for Journals, ci-après désigné « l'Abonnement », pour le compte de ses Utilisateurs sur la période de 2022-2026.

**Accès Ouvert** (en anglais : *Open Access*) : accès en ligne et sans restriction à des contenus numériques. Ces contenus, généralement protégés par le droit d'auteur, sont proposés par leurs auteurs en lecture libre, et même parfois utilisables gratuitement selon des conditions fixées par ces auteurs (sous licence *Creative commons*, par exemple). L'Accès Ouvert est principalement utilisé pour les articles de revues et les travaux de recherche universitaires, validés par des pairs, et publiés sans que l'auteur ou sa tutelle n'ait à engager de frais pour la publication.

**API** : (Application Programming Interface) Interface de programmation permettant l'interaction entre programmes.

**Calenda** : calendrier francophone en ligne pour les sciences humaines et sociales. Proposé en Accès Ouvert, il informe étudiants, enseignants et chercheurs sur l'actualité de la recherche.

**Campus** : désigne l'espace rassemblant les bâtiments et l'infrastructure d'un Abonné. Ce terme inclut ainsi les bâtiments abritant entre autres notamment salles de classes et de recherche, bibliothèques, restaurants, résidences universitaires, et complexes sportifs.

**CATALOGUE Journals** : permet d'effectuer des recherches et d'accéder aux notices des revues à l'adresse suivante : <http://www.openedition.org/catalogue-journals>.

**Catalogue public** : permet aux internautes de se repérer facilement dans les collections proposées sur le portail. Le Catalogue public propose des notices pour chaque revue, collection de livres et carnet de recherche. Il permet de trier ces publications par type, éditeur, politique d'accès, discipline, langue de publication, etc : <https://www.openedition.org/>

**Groupe de travail « Bibliothèques »** : Ce comité regroupe des utilisateurs d'OpenEdition Center (revues, bibliothèques et carnetiers), organisé sous forme de groupes de travail. Un groupe de collaboration travail avec les bibliothèques a été mis en place et aura pour correspondant attribué le responsable du pôle Freemium. Son rôle est de mettre en place des stratégies visant à améliorer la qualité du service offert aux bibliothèques dans le cadre de l'offre OpenEdition Freemium for Books (référencement et bibliométrie, internationalisation, qualité des métadonnées et outils bibliographiques, forum des revues, relations avec les bibliothèques...).

**COUNTER** (*Counting Online Use of Networked Electronic Resources*) : Ensemble de normes et de protocoles réglissant l'enregistrement et l'échange de statistiques d'usages en ligne. Ces normes et protocoles sont réunis dans les *COUNTER Codes of Practice*, accessibles à l'adresse suivante : <http://www.projectcounter.org>

**DRM** (*Digital Rights Management* ou Gestion des droits numériques) : outils techniques utilisés sur des fichiers PDF ou ePUB pour contrôler l'accès et l'utilisation. Par exemple : destruction après un certain délai, limitation ou interdiction de faire des copies privées, limitation ou interdiction de certaines fonctions de lecture.

**Éditeur(s)** : personnes physiques ou personnes morales responsables des publications, ou des publications qu'elles éditent, selon qu'il s'agit de :

- La Revue : tous les numéros et articles d'une publication périodique correspondant à un nom commun identifié par un même n° ISSN, choisis par le comité éditorial de l'éditeur et organisés selon les choix et la politique éditoriale, et publiés à une fréquence déterminée.
- La collection de livres : tous les livres choisis et publiés par un éditeur professionnel, à dates régulières. La collection de livres peut contenir diverses sous-collections, déterminées par l'éditeur ;
- L'annonce d'un événement scientifique et ses conséquences (appel à contribution).

Pour *Calenda*, "éditeur" désigne les personnes qui remplissent un formulaire Calenda pour soumettre une nouvelle annonce.

Pour *Hypothèses*, "éditeur" désigne le directeur de la publication du blog.

Pour *OpenEdition Books* et *OpenEdition Journals*, "éditeur" désigne les personnes physiques ou morales suivantes :

- L'éditeur, la structure juridique dans laquelle exerce l'éditeur et, le cas échéant :
- La société d'édition.

**Espace Acquéreur** : Espace numérique dédié à un Abonné accessible par identification (login/mot de passe) où l'Abonné peut visualiser le catalogue de l'offre OpenEdition Freemium for Books et gérer notamment, la chaîne d'Acquisition des livres, de l'édition des devis jusqu'à l'établissement des bons de commandes

**Fichiers détachables** : Formats PDF et ePub des livres proposés sur les plateformes OpenEdition Journals et OpenEdition Books téléchargeables par l'Utilisateur.

**Hypothèses** : plateforme de publication de carnets de recherche. Les carnets de recherche sont une façon rapide et légère de diffuser des informations sur l'actualité de la recherche et d'en rendre compte de façon régulière. Hypothèses met à disposition des équipes de recherche, des centres de recherche et des Institutions, les fonctionnalités souples d'un blog, pour qu'ils puissent mettre en forme et valoriser leurs projets éditoriaux.

**Licence type** : désigne la présente licence, permettant aux adhérents du Groupement de commandes Abes / OpenEdition 2022-2026 d'adhérer aux conditions d'accès et d'utilisation des contenus d'OpenEdition Freemium for Journals.

**Access Ouvert Freemium** (ou Open Access Freemium) : modalité de diffusion choisie par un Editeur pour proposer ses revues et ses livres sur la plateforme OpenEdition. Le format HTML est proposé en Accès ouvert mais les formats PDF et ePub diffusés en Accès Ouvert Freemium ne sont accessibles à l'Abonné que par abonnement pour les revues et achat pérenne ou location annuelle pour les livres.

**Offre**: correspond à OpenEdition Freemium for Journals. Ensemble de services, qui permet à OpenEdition Center d'accompagner le développement de l'Accès Ouvert à la littérature et à l'information en sciences humaines et sociales. Le *Freemium* combine l'Accès Ouvert aux publications (*free* = gratuitement) et la commercialisation de services à haute valeur ajoutée (*premium*) ; le modèle économique du *Freemium* est construit sur les services décrits en Annexe 1.

**OpenEdition Books** : plateforme de livres en sciences humaines et sociales du portail OpenEdition. L'accès à la plateforme se fait à l'adresse suivante : <https://books.openedition.org/>.

**OpenEdition Journals** : plateforme de revues en sciences humaines et sociales du portail OpenEdition (anciennement revues.org). L'accès à la plateforme se fait à l'adresse suivante : <https://journals.openedition.org/>.

**Périmètre** : zone géographique depuis laquelle les Utilisateurs accèdent à OpenEdition et aux services d'OpenEdition Freemium.

**Publications de l'Abonnement** : désigne les publications recensées à l'Annexe 2 (Liste des revues en Accès Ouvert Freemium) de la Licence type.

**Portail OpenEdition** : portail de quatre plateformes de publication et d'information en sciences humaines et sociales (OpenEdition Books, OpenEdition Journals, Calenda et Hypothèses) qui constitue un dispositif d'édition électronique complet au service de l'information scientifique.

**Quota** : quantité maximum de fichiers qu'un Utilisateur autorisé par un Abonné est autorisé à télécharger.

**Services associés** : Ensemble de services associés à l'offre OpenEdition Freemium for Journals dont le détail figure en Annexe 1 de la présente Licence type.

**Statistiques d'usage** : mesure de la consultation des ressources d'OpenEdition Freemium for Journals et de ses plateformes par les Utilisateurs. Les Statistiques d'usage sont fournies à l'Abonné conformément à la norme COUNTER 5.

**Statistiques d'accès au serveur** : statistiques calculées à partir des fichiers générés par le serveur d'hébergement des sites, grâce à l'outil d'analyse AWstats.

**Utilisateurs** : toute personne physique autorisée par l'Abonné à avoir accès à l'offre OpenEdition Freemium for Journals par une authentification sécurisée. Il peut s'agir d'un étudiant inscrit sur le campus de l'Abonné, d'un membre du personnel de l'Abonné, d'un contractant engagé par l'Abonné dont le contrat exige l'accès à l'offre ou d'un enseignant et/ou bibliothécaire qui, sur demande de l'Abonné, fournit un soutien aux étudiants de cette institution ou des membres ayant le statut d'Utilisateur invité.

**Utilisateur invité** : personne physique autorisée par l'Abonné à avoir accès à ses services d'informations à partir notamment de terminaux informatiques dans les locaux de l'Abonné. Pour éviter toute ambiguïté, l'Utilisateur invité peut se voir accorder l'accès à l'Offre par tout réseau sécurisé sans fil et n'est pas autorisé à bénéficier d'un accès distant à l'Offre.

## Article 2 : Objet

La Licence type a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Abonné et ses Utilisateurs peuvent accéder aux services et contenus de l'Offre OpenEdition Freemium for Journals et les utiliser. OpenEdition Center autorise l'Abonné à accéder aux Publications de l'Abonnement et les Services associés selon les modalités d'utilisation exposées ci-après.

## Article 3 : Durée

La présente Licence type entre en vigueur à compter de l'adhésion de l'Abonné au Groupement de commandes Abes / OpenEdition 2022-2026 et se termine le 31 décembre 2026.

## Article 4 : Obligations de l'Abonné

### 4.1 Obligations générales

L'Abonné s'engage à :

- Faire ses meilleurs efforts pour que les obligations découlant de la Licence type soient respectées ;
- Faire ses meilleurs efforts pour que seuls les Utilisateurs autorisés se voient accorder un accès aux Publications de l'Abonnement ;
- Faire ses meilleurs efforts pour que tous les Utilisateurs autorisés soient informés des conditions d'utilisation définies dans la Licence type et qu'ils s'engagent à s'y conformer ;
- Notifier immédiatement tout manquement à OpenEdition Center et à fournir à ce dernier toutes précisions concernant ce manquement, dans les cas suivants :
  1. tout accès à, ou toute utilisation non autorisée des Publications de l'Abonnement ou toute utilisation non autorisée d'un mot de passe de l'Abonné ; ou
  2. toute violation des dispositions de la présente licence, par un Utilisateur.

Dès que l'Abonné a connaissance de la violation d'une disposition de la Licence type, il s'engage à mener promptement toutes recherches nécessaires, à prendre toute mesure disciplinaire conforme à ses usages, et à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre un terme à la violation de la Licence type, et empêcher sa réitération.

L'Abonné s'engage à ce que :

- le système informatique permettant d'utiliser les Publications de l'Abonnement soit correctement configuré, et que les procédures nécessaires soient mises en place afin d'empêcher l'accès des Publications de l'Abonnement à toute personne autre qu'un Utilisateur autorisé ;
- les Utilisateurs soient informés par l'Abonné des conditions d'utilisation des Publications de l'Abonnement,
- pendant toute la durée de la Licence type, toutes les mesures nécessaires soient prises pour empêcher l'accès non autorisé et pour diffuser les conditions d'utilisation de façon appropriée auprès des Utilisateurs.

Sauf mention contraire explicite, l'Abonné s'engage à ne pas transmettre de fichiers PDF ou ePub à des tiers sauf dans le cas du Prêt entre Bibliothèques mentionné à l'article 22 de la présente Licence.

4

Licence type Abonnement ABES – OEFJ (Marché 2021-11 ABES/OpenEdition)

#### **4.2 Informations à fournir**

L'Abonné s'engage à fournir à l'Abes qui transmettra à OpenEdition Center :

- la liste d'adresses IP valides et à mettre à jour ces listes régulièrement ;
- le nom, l'adresse de courriel et le numéro de téléphone de la personne qui est le contact de référence ;

L'Abonné s'engage à fournir si OpenEdition Center le lui demande :

- le logo de l'Abonné, dans la meilleure définition possible (au moins 120 x 120 pixels en 75 dpi) et de préférence dans un format d'image vectoriel ;
- un favicon (de taille 16 x 16 pixels) ;
- l'intitulé précis, en version longue et en version courte, que l'Abonné souhaite voir affiché en page d'accueil du portail OpenEdition et dans la barre de navigation supérieure ;
- l'adresse URL de l'Abonné (par exemple l'adresse du site web de l'université, de la bibliothèque ou du SCD (service commun de documentation)) ;
- si possible, l'adresse URL de l'Environnement numérique de travail (ENT) de l'établissement de l'Abonné, ou permettant l'accès à distance ;
- les coordonnées électroniques de la personne qui recevra les suggestions des Utilisateurs ;
- les coordonnées électroniques de la personne qui gérera les problèmes d'accès / qui répondra aux questions des utilisateurs ;

Ces éléments permettront la personnalisation graphique des sites OpenEdition *Freemium for Journals* et l'activation de l'accès aux services OpenEdition *Freemium for Journals*. L'Abonné s'engage à communiquer des informations exactes et complètes.

#### **4.3 Mise à jour de l'information fournie par l'Abonné**

L'Abonné s'engage à informer par écrit (et de préférence par mail à l'adresse suivante : [assistance-abonnes@openedition.org](mailto:assistance-abonnes@openedition.org)) OpenEdition Center de tout changement concernant toute information et/ou élément communiqué (cf. article 4.2).

#### **4.4 Procédure de notification de contenu illicite**

Afin que l'Abonné ou tout internaute puisse signaler un contenu manifestement illicite, OpenEdition Center a mis en place un système d'alerte, à l'adresse électronique suivante : [abuse@openedition.org](mailto:abuse@openedition.org). OpenEdition Center attire l'attention sur le fait que toute dénonciation erronée ou infondée est susceptible d'engager la responsabilité de son auteur.

OpenEdition Center est en droit de modifier, d'interrompre ou de supprimer, de façon temporaire ou définitive, tout ou partie de contenu qui serait manifestement illicite, sans en informer l'Abonné, et sans que cela n'engage sa responsabilité.

#### **4.5 Responsabilité de l'Abonné du fait de ses Utilisateurs**

Dans le cas de l'utilisation non autorisée des Publications de l'Abonnement par un Utilisateur, OpenEdition Center se réserve le droit de suspendre l'accès, ou de demander à l'Abonné et/ou à toute personne impliquée de suspendre l'accès, à partir duquel a été constatée l'utilisation non autorisée, sur simple notification à l'Abonné ou à la personne impliquée.

OpenEdition informera l'Abonné et l'Abes de cette suspension.

La présente Licence Type ne rendra en rien l'Abonné responsable d'une utilisation non autorisée par un Utilisateur. Cela à condition que l'Abonné n'ait pas été à l'origine ou n'ait assisté sciemment l'utilisation non autorisée ou qu'il n'ait pas empêché la poursuite d'une telle violation après avoir pris connaissance de cette dernière.

## **Article 5 : Obligations d'OpenEdition Center**

### **5.1 Obligations principales**

OpenEdition Center s'engage à mettre à disposition de l'Abonné les services constituant l'Offre OpenEdition *Freemium for Journals*, conformément à la Licence type.

OpenEdition Center s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour assurer l'accès aux services en ligne à l'Utilisateur.

OpenEdition Center consacrera tous ses efforts pour sécuriser la plateforme OpenEdition.

Si pour quelques raisons, une Publication de l'Abonnement est retirée de la plateforme OpenEdition Journals, OpenEdition Center s'engage à la remplacer par une autre Publication équivalente en prix d'achat dans les mêmes conditions financières.

### **5.2 Obligations techniques**

OpenEdition Center met à disposition de l'Abonné le Portail OpenEdition dédié à l'Offre, qui propose les fonctionnalités suivantes :

- production de données interopérables ;
- production de données structurées ;
- promotion des nouveautés ;
- tri thématique des ressources ;
- moteur de recherche dédié ;
- accès rapide aux ressources disponibles au téléchargement.

OpenEdition Center administre et gère tous les serveurs, les logiciels et les bases de données fonctionnant sur ses serveurs. Il consacrera tous ses efforts pour assurer l'accès à la plateforme OpenEdition.

Afin d'assurer la maintenance du site [www.openedition.org](http://www.openedition.org), OpenEdition Center se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Abonné à l'Offre. OpenEdition Center en informera l'Abonné ainsi que l'Abes par mail vingt-quatre (24) heures avant ladite suspension.

## **Article 6 : Disponibilité des serveurs - Limitation de responsabilité d'OpenEdition Center**

### **6.1. Disponibilité des serveurs**

OpenEdition Center consacrera tous ses efforts afin que ses serveurs aient une capacité et un taux de connexion suffisants pour fournir à l'Abonné et à ses Utilisateurs, dans les locaux de l'Abonné, une qualité de service comparable aux standards actuels dans l'industrie de fourniture d'information en ligne. OpenEdition Center consacrera tous ses efforts pour fournir un service continu selon une moyenne de taux de disponibilité de 95% par mois.

La moyenne de 95% de taux de disponibilité par mois comprend : l'interruption périodique du service nécessitée par la maintenance du serveur ; l'installation ou le test de logiciels ; le chargement ou la fourniture de Publications de l'abonnement supplémentaires ; l'indisponibilité du service due à des défaillances du service ou de l'équipement indépendantes d'OpenEdition Center, tels que des perturbations des services de télécommunication publics ou privés, des nœuds de connexion ou des équipements Internet. OpenEdition Center pourra programmer des périodes brèves d'indisponibilité, mais ne le fera (1) qu'après en avoir informé par mail l'Abonné au moins 24 heures à l'avance, et (2) dans des conditions et à des moments qui minimisent le désagrément causé à l'Abonné et à ses Utilisateurs, quel que soit le moment auquel OpenEdition Center en a donné notification.

Si les services et les Publications de l'Abonnement fournis ne fonctionnent pas de façon conforme au présent contrat, l'Abonné en informera immédiatement OpenEdition Center, lequel consacrera promptement tous ses efforts pour rétablir dans les meilleurs délais l'accès aux services et aux Publications de l'abonnement.

6

Licence type Abonnement ABES – OEFJ (Marché 2021-11 ABES/OpenEdition)

## **6.2 Limitation de responsabilité d'OpenEdition Center**

OpenEdition Center garantit qu'il détient ses droits de contrats de cession de droits conclus avec des auteurs ou Editeurs.

OpenEdition Center n'assume aucune responsabilité quant au contenu des Publications de l'Abonnement, notamment, et sans que cette liste ne soit limitative :

- quant à la présence d'erreurs ou de défauts techniques,
- quant à la présence de propos injurieux, diffamatoires, obscènes, menaçants, incitant à la haine ou à des activités illégales, ou contraires à l'ordre publics,
- quant à la violation des lois ou règlements en vigueur,
- quant à la violation de droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, ou des droits de la personnalité de toute personne.

## **Article 7 : Responsabilité des Parties**

Sous réserve de ce qui est stipulé à l'article 4.5, ni l'Abonné ni OpenEdition Center ne pourront voir engager leur responsabilité, y compris contractuelle ou pour négligence, dans les cas suivants :

- tout dommage spécial, indirect, accessoire, incident ou punitif ;
- toute perte de profits directs ou indirects, d'affaires, de contrats, de revenus ou tout manque à gagner ;
- tout accroissement de frais et charges.

Aucune Partie ne peut limiter sa responsabilité :

- en cas de mort ou de dommage corporel qui résulterait de sa propre négligence, de celle de ses employés ou mandataires dans le cadre de leur mission ;
- en cas d'escroquerie de sa part, de la part de ses employés ou mandataires, dans le cadre de leur mission.

## **Article 8 : Comptes et accès personnalisés des Abonnés**

Pour permettre à l'Abonné d'accéder à son espace personnalisé, OpenEdition Center communiquera un mot de passe et un identifiant à la personne servant de contact de référence, désignée par l'Abonné. Il est interdit de prêter ou de céder, à toute organisation tierce, pour quelque raison que ce soit, cet identifiant ou ce mot de passe. L'Abonné est seul responsable de ces informations.

Pour toute question concernant l'identifiant ou le mot de passe, l'Abonné devra adresser un courrier à l'adresse suivante : [assistance-abonnes@openedition.org](mailto:assistance-abonnes@openedition.org).

## **Article 9 : Impératifs techniques**

Les services et le contenu d'OpenEdition Center sont accessibles et utilisables dans des environnements informatiques tels que : Windows, Mac OS, Linux, iOS ou Android, capables de faire fonctionner les navigateurs dans des conditions d'utilisation normale.

Les services OpenEdition *Freemium* for Journals sont accessibles depuis tout navigateur Web récent respectant les normes du W3C.

## **Article 10 : Droits de propriété intellectuelle, accès pérenne et conservation**

### **10.1 Droits de propriété intellectuelle**

L'Abonné reconnaît que les droits de propriété intellectuelle sur les Publications de l'Abonnement sont la propriété pleine et exclusive de l'Editeur ou qu'ils sont dûment utilisés sous licence par l'Editeur.

Licence type Abonnement ABES – OEFJ (Marché 2021-11 ABES/OpenEdition)

7

OpenEdition Center a obtenu de l'Editeur les droits nécessaires et suffisants pour conclure la présente licence, laquelle n'opère aucune cession ni transmission de droit ou de titre à l'Abonné, hormis le droit d'utiliser les Publications de l'abonnement conformément aux conditions qui y sont stipulées.

### **10.2 Conditions d'accès pérenne et de conservation des fichiers (PDF et ePub)**

Conformément au service d'accès pérenne et de conservation proposé à l'Abonné (cf. Annexe 1), ce dernier peut sauvegarder et archiver de façon pérenne les fichiers PDF et ePub des numéros des revues recensées à l'Annexe 2, sans limite de temps.

L'Abonné est autorisé à conserver les fichiers concernés, dans un répertoire électronique dont il sera le seul et l'entier gestionnaire et responsable.

L'accès et l'utilisation de ce système de dépôt électronique de fichiers sont exclusivement réservés aux Utilisateurs de l'Abonné.

L'Abonné n'a pas le droit de modifier les fichiers PDF et ePub pour y ajouter des DRM.

L'Abonné n'a pas le droit d'imposer de quota de téléchargement ni de dispositif technique restrictif qui contrôlerait l'utilisation ou la lecture de ces fichiers PDF et ePub par les Utilisateurs (en n'autorisant qu'un accès en *streaming*, par exemple) pendant la durée de l'Abonnement et au terme de celui-ci pour les fichiers conservés.

## **Article 11 : Pièces contractuelles, modifications**

La Licence Type s'applique aux relations contractuelles entre OpenEdition Center et l'Abonné, à l'exclusion de tout autre accord ou échange préalable, et prévaudra sur les éventuelles Conditions générales d'achat ou de fourniture de services de l'Abonné.

OpenEdition Center se réserve le droit de modifier les conditions de l'offre d'abonnement au vu de l'évolution de la législation. Par ailleurs, OpenEdition Center se réserve la possibilité d'étendre ou de restreindre ses services en fonction de l'évolution technique de la plateforme ; étant entendu qu'en cas de restriction, cette dernière ne concernera pas l'accès direct aux Publications de l'Abonnement et à leur téléchargement.

OpenEdition Center se réserve le droit de modifier et de mettre à jour les Publications de l'Abonnement, au moins une fois par an.

## **Article 12 : Liens hypertexte**

OpenEdition Center décline toute responsabilité résultant du contenu ou de l'utilisation de sites web tiers qui établiraient un lien vers les domaines ou sous-domaines suivants : openedition.org, revues.org, calenda.org et hypotheses.org.

## **Article 13 : Données personnelles**

Dans le cadre de l'Offre OpenEdition Freemium for Journals et de cette Licence type d'utilisation, OpenEdition Center collecte et traite des données à caractère personnel concernant l'Abonné et les personnes travaillant pour l'Abonné (par exemple les bibliothécaires).

La base légale du traitement est la gestion de la relation contractuelle entre OpenEdition Center et l'Abonné encadrée par la présente Licence type d'utilisation.

Les finalités de ce traitement sont les suivantes: assurer la gestion et l'exécution de l'Abonnement (envoi de lettres d'information, services d'assistance et de formation, établissement de Statistiques d'usage, personnalisation graphique des interfaces...).

Les données collectées concernent l'identification professionnelle et les coordonnées professionnelles des personnes (par exemple : noms, prénoms, fonctions, affiliation, adresse mail...).

Seules les données strictement nécessaires au regard de la finalité du traitement défini ci-dessus

8

Licence type Abonnement ABES – OEFJ (Marché 2021-11 ABES/OpenEdition)

seront collectées.

Les destinataires des données sont les agents d'OpenEdition Center.

Ces données seront conservées pendant trente-six (36) mois après la fin de l'Abonnement tel que définie dans l'article 3 de la présente Licence type.

Conformément au règlement européen sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées bénéficient des droits d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression de leurs données à caractère personnel. Elles disposent également du droit de retirer leur consentement au traitement de ces données à tout moment. Elles peuvent exercer leurs droits en s'adressant par courriel à : [privacy@openedition.org](mailto:privacy@openedition.org). Vous pouvez contacter également la déléguée à la protection des données personnelles à l'adresse suivante, par courrier à CNRS DPD - 17 rue Notre Dame des Pauvres - 54 519 – Vandoeuvre lès Nancy Cedex ou par courriel à [dpd.demandes@cnrs.fr](mailto:dpd.demandes@cnrs.fr). En cas de difficultés, il est possible de soumettre une réclamation par courrier postal auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : CNIL – 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 ou en ligne sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

## **Article 14 : Force majeure**

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable du retard dans l'exécution de ses obligations ou de l'inexécution de ces obligations, lorsque le retard ou l'inexécution sera imputable à un cas de Force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, c'est-à-dire à un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la Partie concernée, tels que, notamment, guerre, grève, inondation, acte réglementaire, défaillance dans la fourniture d'électricité, de réseau de télécommunications ou d'Internet, ou dommages causés à des installations du réseau. La Force majeure suspend l'exécution du contrat dans la mesure où :

- l'une des Parties est simplement retardée dans l'exécution de ses obligations, de manière non irrémédiable
  - ladite Partie informe l'autre Partie, dès qu'elle a connaissance de l'événement génératrice de Force majeure, par écrit, en rapportant la preuve de la Force majeure, et en indiquant la durée pendant laquelle elle pense être empêchée d'exécuter ses obligations.
- A défaut, et/ou si l'inexécution pour cause de Force majeure est supérieure à deux (2) mois, le présent contrat sera résilié de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre à l'autre Partie, sauf accord exprès des Parties dans ce délai.

## **Article 15 : Résiliation anticipée de l'Abonnement**

En cas d'inexécution par l'Abonné d'une ou plusieurs obligations convenues aux présentes, OpenEdition Center pourra demander à Abes de résilier l'adhésion de l'Abonné au Groupement de commandes Abes/OpenEdition 2022-2026.

A cet effet, OpenEdition Center enverra une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à l'Abonné le mettant en demeure de se conformer aux obligations contractuelles de la présente Licence, et si celle-ci reste sans effet au bout d'un (1) mois, OpenEdition Center suspendra l'accès de l'Abonné aux Publications et informera l'Abes de cette procédure.

En tout état de cause, OpenEdition Center se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires en cas de rupture de ses obligations contractuelles par l'Abonné, ses Utilisateurs, et tout Utilisateur non autorisé, dans l'utilisation des services proposés sur la plateforme dans le cadre de la présente Licence.

Il sera également mis fin à la Licence type en cas de fin d'adhésion de l'Abonné au Groupement de commandes, prononcée par l'Abes.

## **Article 16 : Conséquences de la fin de l'Abonnement et de la Licence type**

Au terme de la Licence type, l'Abonné n'aura plus accès aux services et au contenu de l'Offre. L'Abonné fera son affaire des Statistiques d'usage fournies dans son espace personnalisé et s'organisera pour récupérer ces Statistiques avant la fin de la Licence type.

En aucun cas, OpenEdition Center ne pourra être tenu pour responsable si l'Abonné ne récupère pas ses Statistiques avant le terme de la présente licence.

## **Article 17 : Assurance**

Chaque Partie, devra, en tant que de besoin, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de la Licence type.

## **Article 18 : Invalidité d'une clause**

Dans le cas où une clause du présent contrat serait nulle, ou réputée non écrite, toutes les autres stipulations conserveront leur force et leur portée. Les Parties procéderont alors sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature de la présente Licence type.

## **Article 19 : Transfert de l'activité de [www.openedition.org](http://www.openedition.org)**

La Licence type continuera de s'appliquer à l'Abonné en cas de transfert de l'activité OpenEdition à une nouvelle entité juridique ; l'Abonné ne pourra pas s'opposer à ce transfert mais en sera informé dans les meilleurs délais. Ladite entité juridique viendra aux droits d'OpenEdition Center, d'Aix-Marseille Université et de Protisvalor Méditerranée SAS et s'y substituera de plein droit dans les contrats en vigueur à la date du transfert.

## **Article 20 : Incessibilité de l'Offre**

L'Offre est personnelle. L'Abonné ne peut pas céder le présent contrat à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

## **Article 21 : Droit applicable et règlement des litiges**

### **21.1 Droit applicable**

La présente Licence type est soumise aux lois et règlements français.

### **21.2 Règlement des litiges**

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les Tribunaux français compétents seront saisis.

## **Article 22 : Prêt entre Bibliothèques (PEB)**

L'Abonné est autorisé à fournir à une autre bibliothèque, établie dans l'État où est domicilié l'Abonné, une copie papier unique de l'original électronique d'un document individuel, que ce soit par courrier postal, fax ou transmission électronique, à condition que le fichier électronique soit immédiatement supprimé par cette bibliothèque après son impression et qu'elle le confirme par mail auprès de l'Abonné. Une copie de ce mail pourra éventuellement être demandée par OpenEdition.

## Annexe 1 : Description de l'Offre

### **Services proposés**

#### **1 Accès Premium au bouquet de revues en Accès Ouvert Freemium**

Cet accès Premium permet à l'Abonné et à ses Utilisateurs de télécharger les fichiers PDF et ePub de toutes les Publications de l'Abonnement. Le téléchargement de ces fichiers n'est soumis à aucun quota. Ce téléchargement est également possible en accès distant via votre système de proxy, ENT, CAS ,etc.

Les fichiers PDF et ePub ne comportent aucun DRM qui en contrôlerait l'utilisation ou en empêcherait la lecture. Les Fichiers détachables sont enrichis avec le logo et le nom de l'Institution Abonnée. Pour rappel, le format HTML des revues *Freemium* est accessible à tous en Accès Ouvert.

#### **2 Accès pérenne aux collections**

L'offre d'accès pérenne et de conservation permet à l'Abonné de sauvegarder et d'archiver les collections des Publications de l'abonnement proposées dans le bouquet OpenEdition *Freemium* for Journals (recensées à l'Annexe 2). L'Abonné est en droit de conserver de façon permanente les fichiers archivés, en vue de leur lecture. Cette archive sera disponible en format .zip format et sera mise à jour une fois par an, au mois de janvier.

L'Abonné sera en droit de télécharger une archive complète des fichiers PDF et ePub des Publications de l'Abonnement, pendant une durée de 36 (trente-six) mois à compter de la fin de l'Abonnement.

#### **3 Personnalisation graphique**

OpenEdition Center s'engage à personnaliser les interfaces de l'Abonné en intégrant les données fournies par celui-ci.

Ainsi lorsqu'un Utilisateur se connecte depuis une des IP fournies par l'Abonné, il verra apparaître :

- Sur la page d'accueil d'OpenEdition (<http://www.openedition.org>), le logo de l'Abonné apparaissant en grand, avec une mention indiquant que l'accès à OpenEdition est offert par l'Abonné ;
- En haut à droite de toutes les pages des plateformes OpenEdition, le logo de l'Abonné, suivi de son nom.

Les Fichiers détachables (epub et PDF) téléchargés par l'Utilisateur sont également personnalisés par le logo de l'Abonné, suivi de son nom.

#### **4 Fourniture des Statistiques d'usage**

OpenEdition Center fournit des statistiques d'usage conformes à la norme COUNTER.

L'Abonné dispose d'un accès privé à un espace personnalisé sur OpenEditionCounter à partir duquel il peut consulter et télécharger les Statistiques d'usage d'OpenEdition produites par ses Utilisateurs : <http://counter5.openedition.org>

Ces statistiques sont calculées et mises à jour mensuellement pour les adresses IP que l'Abonné a fournies à OpenEdition Center.

Les Statistiques d'usage fournies par OpenEdition Center sont conformes à la version 5 du Code de pratiques Counter "Release 5 of the COUNTER Code of Practice for Journals and Databases".

Les Statistiques d'usage sont calculées à compter de l'année de souscription de l'Abonnement ; elles sont conservées et sauvegardées par OpenEdition Center pendant 1 (un) an à compter de leur production (l'année en cours plus l'année précédente).

L'URL, l'identifiant et le mot de passe pour accéder aux statistiques sont fournis par OpenEdition Center.

12

Licence type Abonnement ABES – OEFJ (Marché 2021-11 ABES/OpenEdition)

## **5 Fourniture et services de données**

### Téléchargement des notices aux formats UNIMARC and MARC21 via le serveur Z39.50 d'OpenEdition

L'Abonné a accès au téléchargement des notices bibliographiques des éditions électroniques des revues publiées sur OpenEdition. Ces notices sont accessibles par l'Intermédiaire d'un serveur répondant au protocole de communication client-serveur Z39.50.

Ces notices sont fournies sous la licence Creative Commons "Paternité 2.0 France" (CC BY 2.0) : <http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/>

### Le webservice Calenda

Le webservice de Calenda est une API qui permet aux bibliothèques d'afficher des requêtes personnalisées issues de la plateforme Calenda, sur tous types de sites web, portails documentaires ou les intégrer à des agendas électroniques.

Il est ainsi possible de valoriser l'actualité de la recherche en sciences humaines et sociales de votre choix à partir des champs disponibles : dates, lieux, catégories, partenaires de l'événement, etc.

Les flux de données peuvent être paramétrés dans de nombreux formats (ATOM, JSON, RSS).

Cet accès est possible par identification d'IP tout comme les autres services Freemium

En accès distant un accès est possible via une clé d'identification fournie par OpenEdition Center.

## **6 Assistance**

Les Abonnés à OpenEdition Freemium for Journals bénéficient d'un accès direct par courriel à l'adresse suivante : [assistance-abonnes@openedition.org](mailto:assistance-abonnes@openedition.org) et par téléphone au numéro suivant : +33 (0)4.13.55.09.80, à un correspondant chargé de répondre aux questions concernant les fonctionnalités des portails et l'état des collections.

L'accès à ce correspondant est possible en français ou en anglais, du lundi au vendredi, de 9h à 17h30 (UTC+1, Paris). Pour les messages adressés par courriel, OpenEdition Center s'engage à répondre dans les meilleurs délais.

## **7 Formation**

L'Abonnement à OpenEdition Freemium for Journals permet à l'Abonné de bénéficier de formations sur site ou en ligne, en français ou en anglais. Ces formations sont destinées aux formateurs et au personnel professionnel de la documentation des Abonnés : présentation des ressources documentaires, des fonctionnalités et des nouveautés de la plateforme OpenEdition.

Ces formations pourront prendre au moins une des deux formes suivantes :

- Formation via des conférences en ligne (*webinars*) destinées à l'Abonné.
- Formation sur site en fonction des disponibilités et de la localisation géographique de l'Abonné, les frais de transport, d'hébergement et de séjour seront à la charge de l'Abonné, qui prendra les réservations pour le transport et l'hébergement du personnel d'OpenEdition Center.

D'un commun accord, les parties décideront de la méthode de formation la plus adaptée, au regard des besoins de l'Abonné et des contraintes s'imposant à chaque partie.

OpenEdition Center communiquera toutes les informations nécessaires à l'organisation de la formation, dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la réception de la demande de formation.

## **8 Support de communication pour Utilisateurs**

Les Abonnés reçoivent régulièrement les supports de communication d'OpenEdition (en français et en anglais) : affiches, guides d'utilisation d'OpenEdition à destination des lecteurs, catalogue des titres disponibles, communication sur les activités organisées par OpenEdition Center (Université d'été de l'édition électronique ouverte, THATCamp Paris, formations, conférences, etc.).

## **9 Gouvernance**

Le comité des utilisateurs réunit tous les utilisateurs d'OpenEdition Center : éditeurs de revues, de carnets de recherche, de livres, bibliothèques. Le Comité des Utilisateurs est organisé en groupes de

13

Licence type Abonnement ABES – OEFJ (Marché 2021-11 ABES/OpenEdition)

travail.

Les membres du Comité des utilisateurs peuvent recevoir le rapport d'activité annuel d'OpenEdition Center, en français sous format électronique, sur simple demande.

#### **Groupe de travail "Bibliothèque"**

Les Abonnés sont membres de droit du groupe de travail "Bibliothèque".

Le correspondant attitré du groupe de travail "Bibliothèque" est le responsable du pôle Freemium. Le groupe de travail "Bibliothèque" réunissant toutes les bibliothèques abonnées, a pour objet d'élaborer des stratégies visant à améliorer la qualité des services proposés aux bibliothèques dans le cadre d'OpenEdition Freemium for Journals (formation, communication, référencement et bibliométrie, qualité des métadonnées et outils bibliographiques, amélioration des services rendus aux bibliothécaires et aux usagers des bibliothèques, etc.).<sup>9</sup>

Le groupe de travail "Bibliothèque" se réunit dans la mesure du possible une fois par an et mène une activité sur des sujets spécifiques si besoin, à distance ou en présence.

OpenEdition Center tiendra les Abonnés informés par courriel des activités du groupe de travail "Bibliothèque".

### **10 Documentation**

#### **Lettres d'information et documentation**

L'Abonné recevra les lettres d'information d'OpenEdition *Freemium* : la « Lettre d'information aux partenaires freemium » et « Les Nouvelles d'OpenEdition Freemium » le tenant informé des nouveautés publiées sur le portail, des évolutions des plateformes et plus généralement des activités d'OpenEdition Center destinées à la communauté des sciences humaines et sociales. Les formations, présentations publiques, conférences diverses y sont également annoncées.

Sur simple demande à l'adresse [assistance-abonnes@openedition.org](mailto:assistance-abonnes@openedition.org), l'Abonné peut recevoir la documentation en français (ou en anglais, espagnol, italien, si ces versions sont disponibles) concernant les portails et activités d'OpenEdition Center : brochures, guides, catalogues, affiches, carte postale, etc.

**Annexe 2 :**  
**Liste des revues en Accès Ouvert Freemium**  
**(Mise à jour le 01/2021)**

Publications dont les textes en format HTML sont disponibles en Libre accès. Le téléchargement des fichiers en formats PDF et ePUB est réservé aux Utilisateurs.

Tout nouveau contenu (titres de revues et articles ajoutés pendant la période d'Abonnement) rentre automatiquement dans l'offre d'Abonnement, objet du présent contrat.

Cette liste est susceptible d'être modifiée.

La liste des revues du bouquet Freemium est mise à jour annuellement et consultable ici :  
<https://www.openedition.org/27509?file=1>

Ou via le catalogue:

<https://www.openedition.org/catalogue-journals?limit=30&access%5B%5D=Open+access+Freemium>

La liste du bouquet Freemium est fournie en début d'année civile à l'Abonné.

## **Annexe 7 : Licence d'utilisation des données versées sur la plateforme Istex à des fins de fouille de texte**

### **SOMMAIRE**

Article 1.	Préambule .....	50	Article 16.	Indépendance.....	57
Article 2.	Définitions .....	50	Article 17.	Cession du contrat..	57
Article 3.	Objet .....	51	Article 18.	Titre .....	57
Article 4.	Documents contractuels	51	Article 19.	Nullité .....	57
Article 5.	Durée – Entrée en vigueur	51			
	5.1. Durée de la licence	51			
Article 6.	Données.....	51			
	6.1. Modalités d'accès	51			
	6.2. Hébergement des données	52			
	6.3. Conservation	52			
Article 7.	Documentation ....	52			
Article 8.	Droit de propriété ..	53			
	8.1. Droits de propriété sur les Données	53			
	8.2. Droits concédés	53			
	8.3. Restrictions d'usage	54			
Article 9.	Garantie de jouissance paisible	54			
Article 10.	Responsabilité .....	55			
	10.1. Responsabilité du Titulaire	55			
	10.2. Responsabilité de l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés	55			
Article 11.	Réparation	du préjudice	55		
Article 12.	Données à caractère personnel	55			
	12.1. Formalité préalable	55			
	12.2. Garantie	56			
	12.3. Droit des personnes	56			
Article 13.	Résiliation .....	56			
	13.1. Cas de résiliation	56			
	13.2. Conséquence de la résiliation sur les Données	56			
Article 14.	Force majeure .....	56			
Article 15.	Tolérance .....	56			

## **Article 1.**

### **Préambule**

1. Crée par le décret 94-921 du 24 octobre 1994, l'ABES est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son rôle est de recenser et localiser les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents.
2. La plateforme ISTEX, développée dans le cadre du Programme des investissements d'avenir ISTEX est une plateforme numérique aux meilleurs standards internationaux et accessible à partir de toutes les bibliothèques et établissements d'enseignement supérieur et recherche français. Elle propose, outre l'accès aux données et métadonnées disponibles, des services à valeur ajoutée basés sur le traitement des données en texte intégral (par exemple et de manière non limitative, interrogation en texte intégral sur les objets numériques indexés dans leur totalité, production de synthèse documentaire par analyse de sous-corpus individualisés pour l'occasion et auxquels sont appliquées des méthodes de text-mining...). Elle est opérée par le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).
3. Le Titulaire a développé et exploite une base de données (la Base de données) contenant un ou plusieurs ensembles de données sur différents thèmes (les Données).
4. Dans le cadre du marché 2021-11 l'ABES souhaite souscrire une licence nationale sur les Données du Titulaire, et le Titulaire est intéressé de consentir une telle licence à l'ABES.
5. Cette licence est conclue dans le cadre du marché de prestations de services n°2021-11 relevant Articles L2122-1 et R2122-3 du code de la commande publique.
6. Après une phase de négociation, les parties se sont rapprochées sur les bases suivantes.

## **Article 2.**

### **Définitions**

7. Les termes ci-dessous définis auront dans le cadre de la présente licence la signification suivante :
  - « Base de données » : une base de données est légalement définie comme un recueil de données ou d'autres éléments indépendants disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen. Ce terme désigne ici la Base de données du Titulaire accessible via le site internet du Titulaire ;
  - « Bénéficiaires » : personnes morales pour le compte desquelles le contrat est souscrit à savoir l'ensemble des personnes ou organismes publics ou privés ayant une activité d'enseignement supérieur ou de recherche ainsi que la BnF et les bibliothèques publiques ; ces établissements ont accès à la plateforme ISTEX en contrepartie d'une participation financière destinée à financer la maintenance de la plateforme ;
  - « Documentation » : désigne les informations afférentes à la façon dont sont structurées les Données, en langue française ; le contenu minimal de la Documentation est précisé à l'annexe « Description de la Documentation » ; la Documentation est remise à l'ABES par le Titulaire, dans le cadre du présent contrat ;
  - « Données » : informations, documents ou autres éléments, y compris les métadonnées, contenus dans la Base de données. Les Données sont livrées par le Titulaire sur support physique ou par FTP. Les modalités d'accès aux données sont définies à l'article « Les Données ». Les droits concédés sur ces données sont énumérés à l'article « Droit de propriété » du contrat de licence ;

- « Droit d'accès » : droit de consulter, d'utiliser, d'extraire et de réutiliser, sous réserve de ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat les Données pour un usage pédagogique et de recherche, pour un autre usage conforme aux missions des Bénéficiaires, ainsi que pour un usage personnel à des fins privées ;
- « Métadonnées » : ensemble structuré d'informations techniques, de gestion et de description attaché à une donnée servant à décrire les caractéristiques des Données en vue de faciliter leur repérage, leur gestion, leur consultation, leur usage ou leur préservation ;
- « Plateforme ISTEK » : plateforme informatique permettant l'accès à et le traitement de l'information créée dans le cadre du projet de Bibliothèque Scientifique Numérique ISTEK visé en préambule, et qui sera opérée par le CNRS ;
- « Titre » : nom donné à un élément contenu dans la Base de données ;
- « Utilisateur autorisé» : s'entend de toute personne membre temporaire ou permanent d'un Bénéficiaire, y compris les membres affectés en vertu d'un programme d'échange, pour la durée de cet échange, et y compris les membres du public autorisés par un Bénéficiaire à accéder aux Données du Titulaire via la Plateforme ISTEK.

---

**Article 3.****Objet**

8. La présente licence a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Titulaire concède aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés un accès aux Données conformément aux articles « Modalités d'accès », « Données » et « Droit de propriété ».

---

**Article 4.****Documents contractuels**

9. Les documents contractuels du marché, dont la présente licence fait partie, et leur hiérarchie sont définis à l'article « Documents contractuels » du Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché n° 2021-11.

---

**Article 5.****Durée – Entrée en vigueur****5.1. Durée de la licence**

10. La présente licence entre en vigueur à compter de la notification du marché dont la présente licence fait partie intégrante.

11. La présente licence, et le Droit d'accès y afférent, sont consentis pour toute la durée légale, actuelle ou future, des droits de propriété intellectuelle sur les Données, qu'il s'agisse du droit d'auteur ou du droit du producteur de base de données.

---

**Article 6.****Données****6.1. Modalités d'accès**

12. L'utilisation des Données est sujette à ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat. Le Titulaire reconnaît qu'aucune mesure technique de protection (DRM) empêchant ou restreignant l'utilisation des Données ne sera mise en œuvre.

13. Le Titulaire s'engage à s'assurer qu'une adresse URL pérenne soit attribuée pour chaque Titre de la Base de données.

14. Les Métadonnées sont livrées en XML et une DTD ou un schéma de données y sont associés. Les métadonnées doivent inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles. Le format des métadonnées doit être structuré, et le niveau de granularité doit être au minimum le niveau articles pour les revues. La documentation du format est livrée en même temps que les métadonnées.

15. Les Données (texte intégral) doivent être livrées dans les formats utilisés par l'éditeur pour sa propre plate-forme. Elles sont fournies en XML et une DTD ou un schéma de données y sont associés. Les données doivent également être fournies en PDF, mode texte uniquement. Une DTD décrivant les métadonnées et le lien entre métadonnées et le full text est impérativement fournie. Concernant les données, le découpage des unités documentaires fournies doit être effectué au niveau de granularité le plus fin (articles / comptes rendus, pour les revues). Pour chaque unité documentaire, les métadonnées de l'objet doivent pouvoir être reliées automatiquement au texte intégral, grâce au nommage des fichiers.

16. Le Titulaire reconnaît que les Données et Métadonnées livrées sont dans un format manipulable permettant l'exercice des Droits Concédés décrits à l'article 9.2 de la présente Licence. Les caractères doivent utiliser le codage UTF8.

17. Données et Métadonnées seront livrées via un serveur FTP ou sur un support physique. Le Titulaire s'engage à fournir la Documentation afférente aux Données et Métadonnées.

#### 6.2. Hébergement des données

18. Les Données sont hébergées sur la Plateforme ISTEK et accessibles sur cette Plateforme via internet par les Utilisateurs autorisés.

19. L'hébergement des Données est assuré par le CNRS.

#### 6.3. Conservation

20. Dans le cadre de la présente licence, le Titulaire fera ses meilleurs efforts pour participer à un programme de conservation des Données et à charger des copies de sauvegarde dans ces archives permanentes.

21. Les Données devront faire l'objet d'un archivage pérenne par le Titulaire en utilisant les meilleures techniques en vigueur.

22. L'ABES est autorisée à établir deux (2) copies de sécurité sous format analogique ou numérique et à les faire héberger par les institutions de son choix, sous réserve d'en informer préalablement le Titulaire, et conformément aux termes définis dans le présent contrat.

---

### Article 7. Documentation

---

23. La Documentation associée aux Données est remise par le Titulaire à l'ABES dans le cadre du présent contrat.

24. Le Titulaire tient également à la disposition de l'ABES une documentation électronique disponible sur son site web.

25. La Documentation mise à disposition par le Titulaire est rédigée en langue française.

### 8.1. Droits de propriété sur les Données

26. Le Titulaire garantit qu'il dispose de l'intégralité des droits nécessaires pour conclure le présent accord avec l'ABES. Tous les droits relevant de la propriété intellectuelle, incluant notamment et de manière non limitative droit d'auteur et droit sui generis du producteur de base de données, demeurent la propriété exclusive du Titulaire. Aucun droit n'est concédé par le Titulaire à l'ABES à l'exception de ceux expressément cités dans cet accord.

### 8.2. Droits concédés

27. Dans le cadre du présent contrat, le Titulaire concède à l'ABES, aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés, à titre non-exclusif et pour le monde entier, les droits de propriété intellectuelle nécessaires et suffisants pour qu'ils puissent utiliser les Données telles que définies dans l'article « Définitions » de ce contrat uniquement à des fins de fouille de texte.

28. Les droits concédés le sont pour la version disponible des Données à la date de signature des présentes, ainsi que le cas échéant pour les nouvelles versions et les mises à jour.

29. Les droits spécifiques concédés dans le cadre de l'utilisation des données hébergées sur de la plateforme ISTEK sont les suivants:

- concéder au CNRS le droit de charger les Données et les Métadonnées, communiquer les Données et les Métadonnées via un réseau sécurisé et plus spécifiquement via la Plateforme ISTEK, rendre les Données et les Métadonnées disponibles uniquement à des fins de fouille de texte (*text-mining* et *data-mining*), fournir l'accès et permettre l'utilisation des Données et des Métadonnées uniquement à des fins de fouille de texte, en conformité avec les termes et conditions du présent contrat ;
- concéder au CNRS et aux Bénéficiaires, le droit d'exposer les Données uniquement à des fins de fouille de texte par l'intermédiaire d'un outil de découverte ou d'autres fournisseurs de services pour les bibliothèques ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit d'utiliser les Données hébergées sur la plateforme sur la Plateforme ISTEK pour se livrer à des opérations de fouille de texte (*text-mining* et *data-mining*), conformément aux missions des Bénéficiaires ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit d'enrichir les Données par liaisons et annotations, fournir un accès libre aux Données annotées pour l'ensemble des Utilisateurs autorisés ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit de mettre à disposition des tiers dans un but scientifique et non commercial, dans le cadre d'une licence libre permissive de type *Creative Commons*, des extraits enrichis ou annotés, dans la limite de 5% d'un Titre, et de 15 % de la Base de données ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit de diffuser dans le cadre d'une licence libre de type *Creative Commons*, les résultats de recherches issus de l'exploitation des Données d'ISTEK (lexiques, ontologies, réseaux de connectivité lexicaux, thématiques, d'auteurs ou d'institutions par exemple), à l'exclusion des textes eux-mêmes ;

- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit de diffuser les Métadonnées des documents support d'une recherche en vue de la présentation ou de la valorisation de recherches exploitant le corpus de Données d'ISTEX ;
- - modifier le format des Métadonnées et les enrichir par ajout de contenus ou de liens ;
- - fournir les Métadonnées à l'ensemble des Bénéficiaires afin qu'ils puissent les intégrer dans leur catalogue local ou leur outil de découverte. Les Métadonnées seront également fournies à l'ensemble des catalogues collectifs (à titre d'exemple le SUDOC et WorldCat). Les Métadonnées seront placées sous le régime de la licence ouverte/open licence Etalab ;
- représenter publiquement les Données, dans le cadre de supports de cours ou autres activités pédagogiques comme, à titre d'exemple, des séminaires, des conférences, des ateliers ;
- reproduire les Données dans des travaux universitaires tels que les thèses et mémoires en respectant la licence libre de type *Creative Commons*;
- reproduire ou représenter publiquement, par exemple sur un site internet les travaux et documents intégrant les Données dans les conditions mentionnées ci-dessus.

### 8.3. Restrictions d'usage

#### 30. Ne sont pas autorisés :

- la rediffusion des Données en tant que telles, notamment sur les propres sites web des Bénéficiaires ou des Utilisateurs autorisés, indépendamment des travaux et documents intégrant ces Données réalisés conformément aux usages autorisés ;
- la revente des Données ;
- à noter que, conformément à la définition des Bénéficiaires, ceux-ci contribuent financièrement à la maintenance de la plateforme ISTEK. Cette participation, non substantielle, ne peut être assimilée à de la revente des Données ou à un usage commercial des Données ;
- l'utilisation de tout ou partie des Données à des fins lucratives, sans l'autorisation écrite préalable du Titulaire ;
- tout droit et toute forme d'utilisation ou d'exploitation qui n'est pas expressément accordé ci-dessus.

## Article 9.

### **Garantie de jouissance paisible**

31. Le Titulaire garantit à l'ABES qu'il détient les droits lui permettant de concéder les droits tels que prévus à l'article « Droits concédés » du présent contrat.

32. Le Titulaire garantit à l'ABES que les Données ne portent pas atteinte à un droit quelconque appartenant à des tiers. En particulier, le Titulaire garantit les Données ne constituent pas en tout ou partie un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme.

33. Le Titulaire garantit l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire auquel l'exécution du contrat aurait porté atteinte.

34. Le Titulaire s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre l'ABES, les Bénéficiaires

et les Utilisateurs autorisés et qui se rattacherait directement ou indirectement à l'exploitation des Données.

35. Le Titulaire prendra dans ce cadre à sa charge toute condamnation prononcée à l'encontre de l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés ainsi que les frais et honoraires exposés par ceux-ci pour leurs défense, l'ABES s'engageant de son côté à collaborer loyalement à l'action en communiquant au Titulaire les éléments utiles à la défense qui seraient en sa possession.

36. Le Titulaire indemnisera de même l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés contre les conséquences des troubles de toute nature subis par ceux-ci dans sa jouissance paisible, notamment dans le cas où une exploitation serait interdite, restreinte, ou soumise à contrepartie financière.

---

## **Article 10. Responsabilité**

### **10.1. Responsabilité du Titulaire**

10.2. 1. Le Titulaire sera soumis à une obligation de résultat en ce qui concerne la fourniture des Données. Responsabilité de l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés

1. L'ABES ne peut être tenue pour responsable des utilisations faites des Données par les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés.

2. L'ABES tient les Bénéficiaires informés de leurs obligations au titre du présent marché souscrit pour leur compte par la mise à leur disposition de cette licence.

40. Si l'ABES a connaissance d'une utilisation non-autorisée ou autre violation des droits du Titulaire, elle s'engage à en aviser le Titulaire, lequel sera autorisé à suspendre sous sa responsabilité tout accès aux données au Bénéficiaire ou à l'Utilisateur autorisé contrevenant.

41. Une fois les Données hébergées sur la Plateforme ISTEK, l'ABES s'assurera que le CNRS se dote d'outils techniques permettant de détecter des utilisations des Données contraires aux termes de la présente licence, notamment par l'intermédiaire des adresses IP.

---

## **Article 11. Réparation du préjudice**

3. La responsabilité du Titulaire pourra être engagée, dans les conditions de droit commun, à raison des dommages directs subis par l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés.

4. En aucun cas, le Titulaire ou ses sous-traitants, d'une part, et l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés, d'autre part, ne seront tenus responsables les uns envers les autres de toute perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices ou de tout autre dommage indirect lié à l'utilisation des Données.

---

## **Article 12. Données à caractère personnel**

### **12.1. Formalité préalable**

5. Chacune des parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement (UE) 2016/79 du

Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 abrogeant la Directive 95/46/CE, applicable à partir du 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD »).

#### 12.2. Garantie

6. Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel.

#### 12.3. Droit des personnes

7. En application du Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 abrogeant la Directive 95/46/CE, les personnes physiques dont les noms sont utilisés par chacune des parties peuvent faire l'objet d'un droit de questionnement, d'accès, de modification et de rectification auprès de chaque partie concernée par la demande, à l'adresse de leur siège social respectif, à défaut de précisions particulières figurant sur les documents de collecte de données à caractère personnel.

---

### Article 13. Résiliation

---

#### 13.1. Cas de résiliation

8. Le contrat peut être résilié selon les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS, qui s'appliquent intégralement.

#### 13.2. Conséquence de la résiliation sur les Données

9. A compter de la date de cessation des relations contractuelles, l'ABES s'engage à informer les Bénéficiaires de la rupture des relations contractuelles.

10. Les droits concédés à l'article 9.2 « Droits concédés » sur les données intégrées à la plateforme ISTEK et/ou réutilisées sous quelque forme que ce soit pendant la durée du contrat seront conservées par le CNRS et seront toujours accessibles aux Utilisateurs autorisés depuis la plateforme ISTEK.

---

### Article 14. Force majeure

---

11. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

12. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

13. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

---

### Article 15. Tolérance

---

14. Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

15. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

---

**Article 16. Indépendance**

---

16. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte, de manière indépendante et ne seront pas considérées agent l'une de l'autre.
17. La présente licence ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie.
18. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.
19. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

---

**Article 17. Cession du contrat**

---

20. La présente licence ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux sans l'accord de l'autre partie.
21. Le Titulaire peut toutefois transmettre la présente licence en totalité dans le cadre d'une fusion-absorption, d'une scission ou d'un apport total ou partiel d'actif ou toute autre opération juridique de même nature ayant pour effet de transférer l'activité du Titulaire.
22. Le Titulaire peut également transférer ses obligations contractuelles à toute société qui ferait partie, actuellement ou dans le futur, du groupe du Titulaire.

---

**Article 18. Titre**

---

23. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

---

**Article 19. Nullité**

---

24. Si une ou plusieurs stipulations de la présente licence sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

---

**Article 20. Loi applicable**

---

62. La présente licence est régie par la loi française.

## **Annexe 8**

### **: Licence d'utilisation des données versées sur la plateforme Istex à des fins de fouille de texte et de consultation**

#### **SOMMAIRE**

Article 1.	Préambule .....	50	Article 14.	Force majeure .....	56
Article 2.	Définitions .....	50	Article 15.	Tolérance .....	56
Article 3.	Objet .....	51	Article 16.	Indépendance.....	57
Article 4.	Documents contractuels	51	Article 17.	Cession du contrat..	57
Article 5.	Durée – Entrée en vigueur	51	Article 18.	Titre .....	57
	5.1. Durée de la licence	51	Article 19.	Nullité .....	57
Article 6.	Données.....	51			
	6.1. Modalités d'accès	51			
	6.2. Hébergement des données	52			
	6.3. Conservation	52			
Article 7.	Documentation ....	52			
Article 8.	Droit de propriété ..	53			
	8.1. Droits de propriété sur les Données	53			
	8.2. Droits concédés	53			
	8.3. Restrictions d'usage	54			
Article 9.	Garantie de jouissance paisible	54			
Article 10.	Responsabilité .....	55			
	10.1. Responsabilité du Titulaire	55			
	10.2. Responsabilité de l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés	55			
Article 11.	Réparation du préjudice	55			
Article 12.	Données à caractère personnel	55			
	12.1. Formalité préalable	55			
	12.2. Garantie	56			
	12.3. Droit des personnes	56			
Article 13.	Résiliation .....	56			
	13.1. Cas de résiliation	56			
	13.2. Conséquence de la résiliation sur les Données	56			

**Article 21.****Préambule**

25. Crée par le décret 94-921 du 24 octobre 1994, l'ABES est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son rôle est de recenser et localiser les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents.

26. La plateforme ISTEX, développée dans le cadre du Programme des investissements d'avenir ISTEX est une plateforme numérique aux meilleurs standards internationaux et accessible à partir de toutes les bibliothèques et établissements d'enseignement supérieur et recherche français.

Elle propose, outre l'accès aux données et métadonnées disponibles, des services à valeur ajoutée basés sur le traitement des données en texte intégral (par exemple et de manière non limitative, interrogation en texte intégral sur les objets numériques indexés dans leur totalité, production de synthèse documentaire par analyse de sous-corpus individualisés pour l'occasion et auxquels sont appliquées des méthodes de text-mining...). Elle est opérée par le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).

27. Le Titulaire a développé et exploite une base de données (la Base de données) contenant un ou plusieurs ensembles de données sur différents thèmes (les Données).

28. Dans le cadre du marché 2021-11 l'ABES souhaite souscrire une licence nationale sur les Données du Titulaire, et le Titulaire est intéressé de consentir une telle licence à l'ABES.

29. Cette licence est conclue dans le cadre du marché de prestations de services n°2021-11 relevant Articles L2122-1 et R2122-3 du code de la commande publique.

30. Après une phase de négociation, les parties se sont rapprochées sur les bases suivantes.

**Article 22.****Définitions**

31. Les termes ci-dessous définis auront dans le cadre de la présente licence la signification suivante :

- « Base de données » : une base de données est légalement définie comme un recueil de données ou d'autres éléments indépendants disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen. Ce terme désigne ici la Base de données du Titulaire accessible via le site internet du Titulaire ;
- « Bénéficiaires » : personnes morales pour le compte desquelles le contrat est souscrit à savoir l'ensemble des personnes ou organismes publics ou privés ayant une activité d'enseignement supérieur ou de recherche ainsi que la BnF et les bibliothèques publiques ; ces établissements ont accès à la plateforme ISTEX en contrepartie d'une participation financière destinée à financer la maintenance de la plateforme ;
- « Documentation » : désigne les informations afférentes à la façon dont sont structurées les Données, en langue française ; le contenu minimal de la Documentation est précisé à l'annexe « Description de la Documentation » ; la Documentation est remise à l'ABES par le Titulaire, dans le cadre du présent contrat ;
- « Données » : informations, documents ou autres éléments, y compris les métadonnées, contenus dans la Base de données. Les Données sont livrées par le Titulaire sur support physique ou par FTP. Les modalités d'accès aux données sont définies à l'article « Les Données ». Les droits concédés sur ces données sont énumérés à l'article « Droit de propriété » du contrat de licence ;

- « Droit d'accès » : droit de consulter, d'utiliser, d'extraire et de réutiliser, sous réserve de ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat les Données pour un usage pédagogique et de recherche, pour un autre usage conforme aux missions des Bénéficiaires, ainsi que pour un usage personnel à des fins privées ;
- « Métdonnées » : ensemble structuré d'informations techniques, de gestion et de description attaché à une donnée servant à décrire les caractéristiques des Données en vue de faciliter leur repérage, leur gestion, leur consultation, leur usage ou leur préservation ;
- « Plateforme ISTEK » : plateforme informatique permettant l'accès à et le traitement de l'information créée dans le cadre du projet de Bibliothèque Scientifique Numérique ISTEK visé en préambule, et qui sera opérée par le CNRS ;
- « Titre » : nom donné à un élément contenu dans la Base de données ;
- « Utilisateur autorisé» : s'entend de toute personne membre temporaire ou permanent d'un Bénéficiaire, y compris les membres affectés en vertu d'un programme d'échange, pour la durée de cet échange, et y compris les membres du public autorisés par un Bénéficiaire à accéder aux Données du Titulaire via la Plateforme ISTEK.

#### **Article 23.**

#### **Objet**

32. La présente licence a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Titulaire concède aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés un accès aux Données conformément aux articles « Modalités d'accès », « Données » et « Droit de propriété ».

#### **Article 24.**

#### **Documents contractuels**

33. Les documents contractuels du marché, dont la présente licence fait partie, et leur hiérarchie sont définis à l'article « Documents contractuels » du Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché n° 2021-11.

#### **Article 25.**

#### **Durée – Entrée en vigueur**

##### **25.1. Durée de la licence**

34. La présente licence entre en vigueur à compter de la notification du marché dont la présente licence fait partie intégrante.

35. La présente licence, et le Droit d'accès y afférent, sont consentis pour toute la durée légale, actuelle ou future, des droits de propriété intellectuelle sur les Données, qu'il s'agisse du droit d'auteur ou du droit du producteur de base de données.

#### **Article 26.**

#### **Données**

##### **26.1. Modalités d'accès**

36. L'utilisation des Données est sujette à ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat. Le Titulaire reconnaît qu'aucune mesure technique de protection (DRM) empêchant ou restreignant l'utilisation des Données ne sera mise en œuvre.

37. Le Titulaire s'engage à s'assurer qu'une adresse URL pérenne soit attribuée pour chaque Titre de la Base de données.

38. Les Métadonnées sont livrées en XML et une DTD ou un schéma de données y sont associés. Les métadonnées doivent inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles. Le format des métadonnées doit être structuré, et le niveau de granularité doit être a minima le niveau articles pour les revues. La documentation du format est livrée en même temps que les métadonnées.

39. Les Données (texte intégral) doivent être livrées dans les formats utilisés par l'éditeur pour sa propre plate-forme. Elles sont fournies en XML et une DTD ou un schéma de données y sont associés. Les données doivent également être fournies en PDF, mode texte uniquement. Une DTD décrivant les métadonnées et le lien entre métadonnées et le full text est impérativement fournie. Concernant les données, le découpage des unités documentaires fournies doit être effectué au niveau de granularité le plus fin (articles / comptes rendus, pour les revues). Pour chaque unité documentaire, les métadonnées de l'objet doivent pouvoir être reliées automatiquement au texte intégral, grâce au nommage des fichiers.

40. Le Titulaire reconnaît que les Données et Métadonnées livrées sont dans un format manipulable permettant l'exercice des Droits Concédés décrits à l'article 9.2 de la présente Licence. Les caractères doivent utiliser le codage UTF8.

41. Données et Métadonnées seront livrées via un serveur FTP ou sur un support physique. Le Titulaire s'engage à fournir la Documentation afférente aux Données et Métadonnées.

#### 26.2. Hébergement des données

42. Les Données sont hébergées sur la Plateforme ISTEK et accessibles sur cette Plateforme via internet par les Utilisateurs autorisés.

43. L'hébergement des Données est assuré par le CNRS.

#### 26.3. Conservation

44. Dans le cadre de la présente licence, le Titulaire fera ses meilleurs efforts pour participer à un programme de conservation des Données et à charger des copies de sauvegarde dans ces archives permanentes.

45. Les Données devront faire l'objet d'un archivage pérenne par le Titulaire en utilisant les meilleures techniques en vigueur.

46. L'ABES est autorisée à établir deux (2) copies de sécurité sous format analogique ou numérique et à les faire héberger par les institutions de son choix, sous réserve d'en informer préalablement le Titulaire, et conformément aux termes définis dans le présent contrat.

### Article 27.

#### Documentation

47. La Documentation associée aux Données est remise par le Titulaire à l'ABES dans le cadre du présent contrat.

48. Le Titulaire tient également à la disposition de l'ABES une documentation électronique disponible sur son site web.

49. La Documentation mise à disposition par le Titulaire est rédigée en langue française.

### 28.1. Droits de propriété sur les Données

50. Le Titulaire garantit qu'il dispose de l'intégralité des droits nécessaires pour conclure le présent accord avec l'ABES. Tous les droits relevant de la propriété intellectuelle, incluant notamment et de manière non limitative droit d'auteur et droit sui generis du producteur de base de données, demeurent la propriété exclusive du Titulaire. Aucun droit n'est concédé par le Titulaire à l'ABES à l'exception de ceux expressément cités dans cet accord.

### 28.2. Droits concédés

51. Dans le cadre du présent contrat, le Titulaire concède à l'ABES, aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés, à titre non-exclusif et pour le monde entier, les droits de propriété intellectuelle nécessaires et suffisants pour qu'ils puissent utiliser les Données telles que définies dans l'article « Définitions » de ce contrat.

52. Les droits concédés le sont pour la version disponible des Données à la date de signature des présentes, ainsi que le cas échéant pour les nouvelles versions et les mises à jour.

53. Les droits spécifiques concédés dans le cadre de l'utilisation des données hébergées sur de la plateforme ISTEK sont les suivants:

- concéder au CNRS le droit de charger les Données et les Métadonnées, communiquer les Données et les Métadonnées via un réseau sécurisé et plus spécifiquement via la Plateforme ISTEK, rendre les Données et les Métadonnées disponibles, fournir l'accès et permettre l'utilisation des Données et des Métadonnées, en conformité avec les termes et conditions du présent contrat ;
- concéder au CNRS et aux Bénéficiaires, le droit d'exposer les Données uniquement à des fins de fouilles de texte par l'intermédiaire d'un outil de découverte ou d'autres fournisseurs de services pour les bibliothèques ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit d'utiliser les Données hébergées sur la plateforme sur la Plateforme ISTEK pour se livrer à des opérations de fouilles de texte (*text-mining* et *data-mining*), conformément aux missions des Bénéficiaires ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit d'enrichir les Données par liaisons et annotations, fournir un accès libre aux Données annotées pour l'ensemble des Utilisateurs autorisés ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit de mettre à disposition des tiers dans un but scientifique et non commercial, dans le cadre d'une licence libre permissive de type *Creative Commons*, des extraits enrichis ou annotés, dans la limite de 5% d'un Titre, et de 15 % de la Base de données ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit de diffuser dans le cadre d'une licence libre de type *Creative Commons*, les résultats de recherches issus de l'exploitation des Données d'ISTEK (lexiques, ontologies, réseaux de connectivité lexicaux, thématiques, d'auteurs ou d'institutions par exemple), à l'exclusion des textes eux-mêmes ;
- concéder aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés le droit de diffuser les Métadonnées des documents support d'une recherche en vue de la présentation ou de la valorisation de recherches exploitant le corpus de Données d'ISTEK ;

- modifier le format des Métadonnées et les enrichir par ajout de contenus ou de liens ;
- fournir les Métadonnées à l'ensemble des Bénéficiaires afin qu'ils puissent les intégrer dans leur catalogue local ou leur outil de découverte. Les Métadonnées seront également fournies à l'ensemble des catalogues collectifs (à titre d'exemple le SUDOC et WorldCat). Les Métadonnées seront placées sous le régime de la licence ouverte/open licence Etalab ;
- représenter publiquement les Données, dans le cadre de supports de cours ou autres activités pédagogiques comme, à titre d'exemple, des séminaires, des conférences, des ateliers ;
- reproduire les Données dans des travaux universitaires tels que les thèses et mémoires en respectant la licence libre de type *Creative Commons*;
- reproduire ou représenter publiquement, par exemple sur un site internet les travaux et documents intégrant les Données dans les conditions mentionnées ci-dessus.

### 28.3. Restrictions d'usage

54. Ne sont pas autorisés :

- la rediffusion des Données en tant que telles, notamment sur les propres sites web des Bénéficiaires ou des Utilisateurs autorisés, indépendamment des travaux et documents intégrant ces Données réalisés conformément aux usages autorisés ;
- la revente des Données ;
- à noter que, conformément à la définition des Bénéficiaires, ceux-ci contribuent financièrement à la maintenance de la plateforme ISTEK. Cette participation, non substantielle, ne peut être assimilée à de la revente des Données ou à un usage commercial des Données ;
- l'utilisation de tout ou partie des Données à des fins lucratives, sans l'autorisation écrite préalable du Titulaire ;
- tout droit et toute forme d'utilisation ou d'exploitation qui n'est pas expressément accordé ci-dessus.

---

## Article 29.

### **Garantie de jouissance paisible**

55. Le Titulaire garantit à l'ABES qu'il détient les droits lui permettant de concéder les droits tels que prévus à l'article « Droits concédés » du présent contrat.

56. Le Titulaire garantit à l'ABES que les Données ne portent pas atteinte à un droit quelconque appartenant à des tiers. En particulier, le Titulaire garantit les Données ne constituent pas en tout ou partie un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme.

57. Le Titulaire garantit l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire auquel l'exécution du contrat aurait porté atteinte.

58. Le Titulaire s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés et qui se rattacherait directement ou indirectement à l'exploitation des Données.

59. Le Titulaire prendra dans ce cadre à sa charge toute condamnation prononcée à l'encontre de l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés ainsi que les frais et honoraires exposés par ceux-ci pour leurs défense, l'ABES s'engageant de son côté à collaborer loyalement à l'action en communiquant au Titulaire les éléments utiles à la défense qui seraient en sa possession.

60. Le Titulaire indemnisera de même l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés contre les conséquences des troubles de toute nature subis par ceux-ci dans sa jouissance paisible, notamment dans le cas où une exploitation serait interdite, restreinte, ou soumise à contrepartie financière.

---

**Article 30. Responsabilité**

---

30.1. Responsabilité du Titulaire

30.2. 2. Le Titulaire sera soumis à une obligation de résultat en ce qui concerne la fourniture des Données. Responsabilité de l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés

1. L'ABES ne peut être tenue pour responsable des utilisations faites des Données par les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés.

2. L'ABES tient les Bénéficiaires informés de leurs obligations au titre du présent marché souscrit pour leur compte par la mise à leur disposition de cette licence.

40. Si l'ABES a connaissance d'une utilisation non-autorisée ou autre violation des droits du Titulaire, elle s'engage à en aviser le Titulaire, lequel sera autorisé à suspendre sous sa responsabilité tout accès aux données au Bénéficiaire ou à l'Utilisateur autorisé contrevenant.

41. Une fois les Données hébergées sur la Plateforme ISTEK, l'ABES s'assurera que le CNRS se dote d'outils techniques permettant de détecter des utilisations des Données contraires aux termes de la présente licence, notamment par l'intermédiaire des adresses IP.

---

**Article 31. Réparation du préjudice**

---

3. La responsabilité du Titulaire pourra être engagée, dans les conditions de droit commun, à raison des dommages directs subis par l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés.

4. En aucun cas, le Titulaire ou ses sous-traitants, d'une part, et l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés, d'autre part, ne seront tenus responsables les uns envers les autres de toute perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices ou de tout autre dommage indirect lié à l'utilisation des Données.

---

**Article 32. Données à caractère personnel**

---

32.1. Formalité préalable

5. Chacune des parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 abrogeant la Directive 95/46/CE, applicable à partir du 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD »).

### **32.2. Garantie**

6. Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel.

### **32.3. Droit des personnes**

7. En application du Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 abrogeant la Directive 95/46/CE, les personnes physiques dont les noms sont utilisés par chacune des parties peuvent faire l'objet d'un droit de questionnement, d'accès, de modification et de rectification auprès de chaque partie concernée par la demande, à l'adresse de leur siège social respectif, à défaut de précisions particulières figurant sur les documents de collecte de données à caractère personnel.

---

## **Article 33. Résiliation**

### **33.1. Cas de résiliation**

8. Le contrat peut être résilié selon les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS, qui s'appliquent intégralement.

### **33.2. Conséquence de la résiliation sur les Données**

9. A compter de la date de cessation des relations contractuelles, l'ABES s'engage à informer les Bénéficiaires de la rupture des relations contractuelles.

10. Les droits concédés à l'article 9.2 « Droits concédés » sur les données intégrées à la plateforme ISTEK et/ou réutilisées sous quelque forme que ce soit pendant la durée du contrat seront conservées par le CNRS et seront toujours accessibles aux Utilisateurs autorisés depuis la plateforme ISTEK.

---

## **Article 34. Force majeure**

11. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

12. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

13. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

---

## **Article 35. Tolérance**

14. Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

15. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

---

**Article 36. Indépendance**

---

16. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte, de manière indépendante et ne seront pas considérées agent l'une de l'autre.
17. La présente licence ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie.
18. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.
19. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

---

**Article 37. Cession du contrat**

---

20. La présente licence ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux sans l'accord de l'autre partie.
21. Le Titulaire peut toutefois transmettre la présente licence en totalité dans le cadre d'une fusion-absorption, d'une scission ou d'un apport total ou partiel d'actif ou toute autre opération juridique de même nature ayant pour effet de transférer l'activité du Titulaire.
22. Le Titulaire peut également transférer ses obligations contractuelles à toute société qui ferait partie, actuellement ou dans le futur, du groupe du Titulaire.

---

**Article 38. Titre**

---

23. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

---

**Article 39. Nullité**

---

24. Si une ou plusieurs stipulations de la présente licence sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

---

**Article 40. Loi applicable**

---

62. La présente licence est régie par la loi française.



